

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

RAPPELS :

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur Internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRE.

Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité.

Traditionnellement dans notre syndicat, le rapport d'orientations budgétaires et la mise en place du débat d'orientations budgétaires sont réalisés en tout début d'année, souvent fin janvier, après la clôture de l'année budgétaire. Cette année, le syndicat a choisi d'avancer à la mi-décembre (au lieu de la mi-février) cet exercice indispensable à son bon fonctionnement pour tenir compte des élections municipales programmées début 2020 et permettre un fonctionnement optimal du syndicat au moment où il doit intégrer un nouvel objet et l'équipe technique du SIVU (5 agents) au 1^{er} janvier 2020.

L'année budgétaire n'étant pas terminée et une large part des dépenses venant souvent en paiement en fin d'année, les éléments chiffrés présentés dans ce rapport ont été arrêtés au 26 novembre 2019. Ils présentent une situation de réalisation partielle du budget puisqu'il reste environ un mois de réalisation de l'exercice comptable, à la date de rédaction du ROB. Le bilan temporaire présenté est basé sur une projection de réalisation en fin d'année (dépenses réalisées sur 11 mois et dépenses engagées).

Des commentaires apparaîtront donc en ce sens dans les analyses des réalisations 2019 pour rappeler ce contexte particulier.

*Enfin, il est important de préciser qu'avec l'évolution des statuts du syndicat actée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, et en particulier la création d'un troisième objet lié au transfert partiel de la compétence GEMAPI au syndicat, **le ROB devra désormais intégrer l'existence de trois budgets :***

1. *Le budget principal (pour l'objet 1 – Parc et l'objet 2 – gestion concertée du grand cycle de l'eau)*
2. *Le budget autonome de la Régie rattaché au budget principal*
3. *Le budget annexe GEMAPI*

Contexte général et grandes orientations	3
1 Budget principal du syndicat (<u>objet 1 et objet 2</u>)	10
1-1 Priorités pour 2020	10
1-1.1 Révision de la charte	12
1-1.2 Commission patrimoines naturels	16
1-1.3 Commission eau et milieux aquatiques	19
1-1.4 Commission aménagement du territoire, urbanisme, paysage	20
1-1.5 Commission diffusion des connaissances	23
1-1.6 Commission développement économique	26
1-1.7 Autres priorités	28
1-2 Évolution des ressources	29
1-3 Principaux postes de dépenses section de fonctionnement du budget principal	31
1-3-1 Globalement	31
1-3-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale	36
1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement	38
1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements)	39
1-4 Les investissements	40
1-5 Endettement	43
1-6 État des provisions constituées	43
2 Budget autonome - Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés	44
2-1 Priorités 2020	44
2-2 Section de fonctionnement	44
2-3 Section d'investissement	46
3 Budget annexe – GEMAPI (<u>objet 3</u>)	48
3-1 Rappel du contexte	48
3-2 Priorités pour 2020 et actions prévues les années suivantes	49
3-3 Aspects budgétaires	52
3-3-1 Budget pour l'année 2020 (fonctionnement-investissement)	52
3-3-2 Cotisations 2020	53
3-3-3 Pour les années suivantes	54

Contexte général et grandes orientations

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

Après la création de son deuxième objet pour « la gestion globale du grand cycle de l'eau » et l'intégration des intercommunalités avec voix délibérantes sur ses deux objets en 2018, le syndicat a connu en 2019 plusieurs évolutions notables qui ont été entérinées par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2019.

Tout d'abord, il a intégré **quelques évolutions attendues dans la gouvernance** de tous les Parcs de la région, dont le développement de la représentation de l'ensemble Région-Départements (à 47 % des voix en formation plénière) tout en maintenant une représentation majoritaire pour l'ensemble des collectivités locales (communes et intercommunalités, à 53 % des voix). Cette modification des statuts a également acté **l'intégration des villes-portes** ainsi que des ajustements de notre fonctionnement comme la possibilité de mobiliser de **nouvelles recettes** pour le syndicat mixte (*in house*, 1 % pour le Verdon), ou l'arrêt de l'indexation des cotisations de la Région et des départements sur l'évolution du coût de la vie. Ces modifications avaient été débattues et validées sur le principe en 2018, mais pour limiter le nombre de consultations des adhérents liées à des évolutions des statuts, elles ont finalement été regroupées avec les modifications qui ont découlé des choix liés à **l'intégration par le syndicat mixte de la compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

En effet, depuis l'année 2018, une démarche de concertation avait été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant, appuyée par un bureau d'expertise juridique et financière, pour définir la compétence GEMAPI et en imaginer une organisation à l'échelle du bassin versant du Verdon. Cette démarche s'est appuyée sur un diagnostic de territoire des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le bassin qui a mené à l'élaboration d'une programmation GEMAPI sur 5 ans et d'une prospective financière. En parallèle une réflexion avait été menée sur les questions d'organisation, intimement liées aux problématiques financières : les modes de mutualisation, de solidarités et de gouvernance... A l'issue de cette démarche, un mode d'organisation a été choisi, et a conduit à une modification des statuts du syndicat mixte. Le mode d'organisation choisi est le **transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI)**.

Cette modification statutaire a nécessité la **création d'un troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI »**, et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte le transfert de la compétence GEMA. Pour les missions de Prévention des Inondations une convention de délégation de compétence devra être signée entre chaque EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation.

Cette organisation prendra effet au 1^{er} janvier 2020. Il est rappelé que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon doit procéder à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) en 2019. Ce label désigne l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance lui confèrera également la possibilité d'exercer les compétences qui lui seront confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

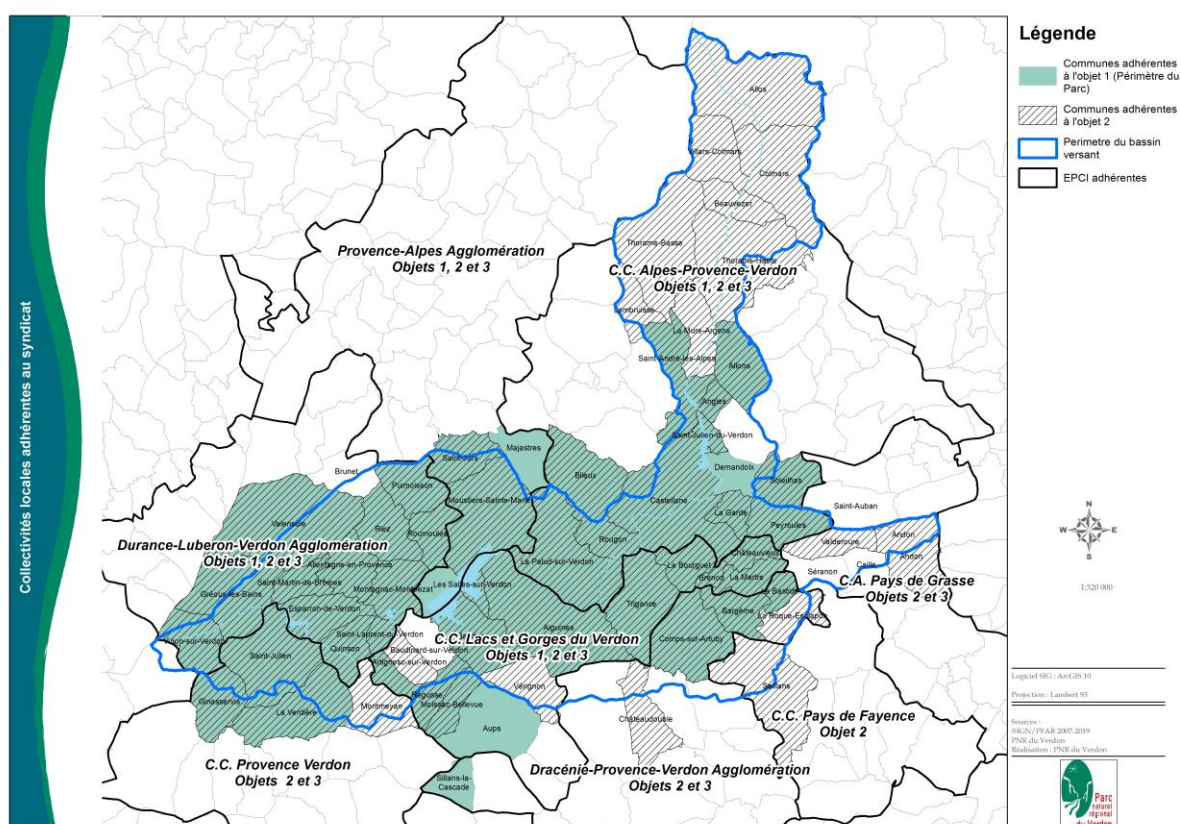
Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le Président du syndicat.
- Le budget GEMAPI sera un budget annexe au budget du syndicat mixte.

- Le vote de ce budget est prévu lors du comité syndical du 18 décembre, sur la base d'une proposition de budget débattue et validée en amont par la « formation GEMAPI » du syndicat mixte, qui s'est réunie le 27 novembre.
- Le budget sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
 - o Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation),
 - o Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant).

Enfin, en lien avec l'organisation de la compétence GEMAPI, les intercommunalités concernées ont également choisi de proposer le **rapprochement du syndicat mixte et du SIVU d'entretien des berges du Verdon** qui assurait depuis vingt ans les travaux d'entretien de rivières sur une large part du bassin versant pour conserver un savoir-faire, une réactivité et des emplois (5) importants pour le territoire. Ce rapprochement de deux syndicats mixtes s'est fait sous la forme d'une adhésion du SIVU au syndicat mixte qui entraîne la dissolution du SIVU et le transfert de ses missions, ses personnels et ses biens. Cette adhésion a été acceptée par le comité syndical du 30 octobre 2019 et sera suivie d'un arrêté inter préfectoral de dissolution du SIVU qui devrait intervenir pour un transfert effectif au 1^{er} janvier 2020.

Pour rappel, 63 communes sont maintenant adhérentes au syndicat dont 40 aux deux objets « mise en œuvre de la charte du Parc » et « gestion du grand cycle de l'eau ». Pour les EPCI : 4 (sur 6 concernées) ont adhéré à l'objet 1, 8 (sur les 9 concernées) à l'objet 2 et 7 (sur les 9 concernées) à l'objet 3. La ville-porte de Digne-les-Bains qui avait adhéré à l'objet Parc du syndicat en 2018 a été rejointe par la ville-porte de Draguignan en février.



D'autre part, suite à la confirmation de la prolongation de la validité de la charte du Parc du Verdon jusqu'au 27 février 2023 et au démarrage de sa révision en 2018, l'année 2019 a permis d'arrêter le périmètre d'étude de la nouvelle charte qui comporte 59 communes (13 de plus que l'actuel périmètre). Elle a également fortement été

consacrée au diagnostic du territoire et à l'évaluation de la précédente charte, avec une très forte mobilisation des instances du parc et de son équipe technique. Les objectifs de la prochaine charte seront définis en 2020, après les élections municipales. La période qui s'ouvre et qui va permettre de préparer le futur projet de territoire du Verdon est hautement stratégique et sera au cœur des travaux du syndicat en mobilisant une grande part de ses ressources jusqu'en 2023.

Le **contexte financier** du Parc est resté tendu comme pour toutes les collectivités depuis des années. Il l'a été pour le Parc encore en 2019. Les réductions des dotations de l'État aux collectivités et les politiques de sobriété budgétaire des membres du Parc nous obligent à une forte rigueur de gestion et à la prudence extrême dans la prévision budgétaire du syndicat. Pour mettre en œuvre son programme d'actions prioritaires, le Parc est aujourd'hui contraint de mettre en place une diversification de ses ressources qui pourra passer par l'identification de nouveaux partenaires, la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un système de valorisation d'un certain nombre de services qu'il rend à ses adhérents (hors des services de base à définir, voir ci-après). Il recherche également de plus en plus des moyens via les **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en termes de suivi administratif et financier, mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues.

Depuis des années, les outils financiers que le Parc a réussi à construire ou à décliner sur son territoire à partir de programmes nationaux ou européens ont permis de financer ses actions mais aussi, avant tout, celles du territoire et de ses acteurs (communes, EPCI, associations, acteurs touristiques et agricoles...). Ces outils financiers créés pour la période 2015-2020 sont encore mobilisables un ou deux ans (jusqu'en 2022 pour les outils européens), mais ils vont devoir être renouvelés. Pour l'heure, beaucoup d'incertitude plane sur le contenu des futurs programmes européens, régionaux, ou nationaux, car toutes les cartes vont être rebattues avec de nouvelles orientations budgétaires européennes en cours de construction et les élections régionales en 2022.

2020 va donc devoir être aussi consacrée à la construction de ces futurs outils qui seront essentiels pour la mise en œuvre de la fin de la charte actuelle et surtout de la future charte du Parc.

- Le **programme européen LEADER 2015-2020 grand Verdon** (1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux). Son démarrage ayant été ralenti par le retard de mise en place des outils de gestion du programme aux niveaux national et régional, il entre dans sa phase finale, avec un taux de consommation de son enveloppe de seulement 48 %. Maintenant que les intercommunalités ont structuré leur compétence touristique et qu'un collectif 04-83 est né à l'occasion de la démarche régionale SMART destination touristique, le plus gros du travail de construction de la destination Grand Verdon va pouvoir commencer. Il nous reste 2 ans pour aboutir. Les dispositifs de soutien aux activités agricoles, économiques et de valorisation des patrimoines étant entièrement consommés, et d'autres peu touchés, une réaffectation des crédits va être opérée début 2020 et permettra de lancer de nouveaux appels à projets qui pourront ouvrir de nouvelles opportunités pour le Parc.
- Le **programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** (POIA) (avec un coût total d'opérations de 3 M€ et 2 M€ d'aides (Europe, ÉTAT, Région)). Fin 2019, toute l'enveloppe de subventions disponibles est consommée ou réservée pour des projets qui seront programmés début 2020 (GR de pays 2020, animation de l'espace valléen et de l'OGS...). Une enveloppe complémentaire de 600 000 € risque d'être débloquée début 2020, le Parc se tient prêt à faire des propositions. Il est également possible que des financements se dégagent pour soutenir des programmes de coopération entre espaces valléens du massif alpin, ce qui peut représenter des opportunités pour le Parc de financer quelques actions (coopération gypse avec les Baronnie ?...).
- Le **contrat rivière Verdon 2017-2022** (50 M€ de budget répartis entre 200 projets identifiés portés par 44 maîtres d'ouvrage). Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la

Région et des départements pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au parc de mener différentes actions sur l'aide aux communes pour des rénovations de stations d'épuration, la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics, le suivi et la préservation des zones humides...).

- **Le programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte** (TEPCV) : obtenu pour le territoire regroupant le Parc et le Pays A3V-CCAPV, ce label s'est appuyé jusqu'à présent sur un programme d'actions de 3 ans (2016-2019) qui a été mis en place en 3 phases qui ont permis de soutenir un très grand nombre de projets communaux et intercommunaux (**105 projets, pour un coût total de 2,7 M€, appuyé par 1,7 M€ de subventions**) : soutien aux investissements pour la performance énergétique du patrimoine des collectivités (rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public...), acquisition de véhicules électriques et actions sur la biodiversité (observatoires, inventaires citoyens...). Le territoire reste labellisé mais ce programme d'actions est désormais terminé. **La suite est à construire en recherchant de nouveaux financements.** La suite du dispositif des certificats d'économie d'énergie mis en place par l'Etat est très demandée par les territoires, mais elle n'est pas encore connue. En attendant, grâce à la vente des certificats, le Parc et la CCAPV ont composé un budget qui va permettre de financer du temps de travail pour accompagner les collectivités de leur territoire sur la question des économies d'énergie, de mettre en place des diagnostics pour des bâtiments ou d'appuyer quelques initiatives d'expérimentation qui restent à définir.
- **Les CRET** (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Des avenants aux CRET en place ont été signés au 1^{er} trimestre 2019, avec les EPCI qui ont succédé aux pays pour compléter les premières enveloppes financières contractualisées initialement. Ce dispositif dispose encore de quelques crédits mobilisables pour les collectivités, mais peu pour le Parc. Une nouvelle génération de CRET pourrait voir le jour après les élections régionales de 2021.
- **Les contrats départementaux de solidarité territoriale (04)** : ces contrats mis en place après une concertation entre le département des Alpes de Haute-Provence et les intercommunalités de son territoire ont été conçus pour donner une lisibilité territoriale aux interventions départementales dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'environnement, du développement local et des infrastructures. Une enveloppe de crédits départementaux disponible par EPCI a été déterminée et discutée avec les intercommunalités pour en définir les priorités d'utilisation. Le Parc s'est impliqué dans toutes les réunions préalables (CCAPV, PAA, DLVA) et a proposé à la programmation dans ces contrats les opérations qui lui semblaient essentielles pour les territoires (en maîtrise d'ouvrage parc, régie ou communes). Les priorisations ont par la suite été opérées par les intercommunalités et le département, en fonction de l'urgence de réalisation des actions et des crédits disponibles et de l'articulation possible avec nos autres outils financiers. Une bonne articulation a pu être trouvée avec la CCAPV pour le cofinancement par le département des opérations urgentes et emblématiques pour l'Opération Grand Site des gorges du Verdon (Point sublime, Couloir Samson, maison de site) et avec le département pour le financement du dispositif écogardes pour 2019 et 2020
- **La convention d'objectifs 2015-2020** du Parc du Verdon a été signée le 12 octobre 2015 avec la **Région, l'État** et les **deux départements (en 2016)**. La compétence « Parc naturel régional » étant une compétence régionale, les relations entre le conseil régional et les syndicats de Parcs sont très fortes. Principal partenaire technique, **la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** contribue majoritairement au financement du syndicat, aussi bien sur son fonctionnement (cotisation) que sur son programme d'actions (au travers de la convention d'objectifs). Les principaux dispositifs du parc sont identifiés dans la convention et donne de la lisibilité à son action pour les financeurs. La gouvernance de cet outil n'est plus active actuellement, mais son existence permet d'indiquer à nos financeurs que les opérations que nous leur présentons sont bien inscrites dans le

programme d'action prioritaire pour le Parc. Si la cotisation régionale au parc actée dans les statuts est préservée, il en est autrement des financements du programme d'actions. En effet le budget action du service des parcs du Conseil régional a été largement impacté encore en 2019 par la baisse des recettes de la Région (baisse de la dotation d'État aggravée par des pénalités). Comme en 2018, cette évolution négative des crédits régionaux destinés aux parcs nous inquiète et risque d'impacter directement différentes actions phares pour le syndicat mixte (biodiversité, programme pédagogique, fonctionnement de la régie, aménagement du domaine de Valx...). Un nouveau parc régional devrait être créé officiellement en 2020, ce sera le 9ème de la région : celui du Ventoux. Pour l'heure, il semble qu'un complément de budget pour le service des parcs soit prévu pour que son arrivée n'affecte pas négativement les parcs existants.

Cependant, **malgré la recherche de financements alternatifs, la situation reste fragile du côté des financements régionaux disponibles pour les actions du Parc en lien avec la biodiversité, les patrimoines, le paysage, l'éducation au territoire et au développement durable.** Il est donc proposé, comme en 2018 et 2019, de programmer des actions aux budgets réduits et de mettre en attente des pans entiers d'actions du Parc dont le financement n'est pas sécurisé. Pour l'animation de l'Opération Grand Site, une solution a pu être trouvée grâce aux crédits régionaux et européens disponibles pour financer l'animation de l'espace valléen dont la stratégie est centrée sur l'OGS. Pour les écocardes, un partenariat renforcé avec la Région via la Garde régionale forestière devrait permettre d'étendre en 2020, la présence des saisonniers sur 3 mois au lieu de 2 ; le financement du dispositif à l'année est toujours fragile.

Le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation : l'enveloppe régionale ne permet plus que le financement du temps d'animation et de quelques animations. Aucune action ne pourrait être menée sans le recours à d'autres sources de financement (le contrat rivière finance des actions pédagogiques sur la thématique de l'eau, par exemple). Les actions liées à l'agriculture et menées en partie sur la ferme pédagogique de Valx resteront réduites. En 2018 et 2019, des tests ont été effectués avec succès pour lancer des animations pour les visiteurs et les habitants, menées par le personnel du Parc ; elles devraient permettre de développer de nouvelles recettes pour financer les postes des animateurs moins soutenus par les crédits régionaux.

Dans ce contexte, en considérant les domaines possibles d'action du Parc, ses missions et les nombreux besoins d'accompagnement de ses collectivités membres, les vice-présidents du syndicat ont défini une « typologie » des actions du Parc en identifiant leurs objectifs et l'intérêt à agir du Parc. Cela permettra aussi à l'avenir d'aider à la priorisation de ses actions mais également de définir ce que peut faire le Parc avec les moyens fournis par ses cotisations et ce qui doit être l'objet de recherche de financements complémentaires ou d'une participation supplémentaire (ex : prestation en quasi-régie / « in-house ») pour les membres demandeurs d'un accompagnement spécifique (communes, intercommunalités, villes portes...). Cette classification s'est faite en tenant compte de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités et des attentes du Conseil régional exprimées dans la feuille de route votée en juin 2017.

Plusieurs « types d'actions » ont ainsi été identifiés correspondant à des modalités financières différentes :

TYPE D'ACTION	MODALITES D'AUTOFINANCEMENT *
Mission sur laquelle le Parc est chef de file/maître d'ouvrage en lien avec les objectifs de la charte	Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)
Mission de conseil et d'accompagnement de premier niveau assurée par le Parc de projets en maîtrise d'ouvrage des communes, association, établissements publics de coopération intercommunale au titre de la charte	Mission autofinancée par les cotisations (objet 1)
Mission exercée au titre du SAGE	Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)
Accompagnement ou conseil de premier niveau sur les projets inscrits au titre du SAGE ou Contrat rivière	Mission autofinancée par les cotisations (objet 2)

Mission exercée au titre de GEMAPI	Mission autofinancée par les EPCI (objet 3)
Mission d'accompagnement poussé demandé par une collectivité membre pour définir finement ou suivre la mise en œuvre d'un de ses projets (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, animation...)	Mission qui peut être réalisée en quasi régie (« in house ») par le syndicat, par exemple via la régie d'aménagement des sites naturels fréquentés et financé par le membre demandeur
Mission assurée par le Parc, par délégation, pour le compte d'un (ou plusieurs) de ses membres	Mission financée par le(s) délégataire(s), pouvant être pluriannuelle
Mission assurée par le Parc en partenariat avec d'autres structures	Mission cofinancée
Vente de services (ingénierie, gestion...) ou de biens (éditions, produits touristiques...)	Mission financée par les recettes des ventes

**À cet apport d'autofinancement, sont ensuite ajoutées les différentes aides (subventions publiques, mécénat...) obtenues*

Si l'objectif n'est pas de réduire les capacités d'intervention du Parc, la démarche aura comme conséquences de diversifier les modalités de financement de ces actions. Certaines ne pourront donc se poursuivre que si des financements nouveaux ou différents sont trouvés.

Exemples d'actions qui resteront « cœur de métier du Parc » et donc financées sur cotisations :

- Porter à connaissances et conseils, assistance à la réalisation de documents d'urbanisme,
- Avis personnes publiques associées,
- Inventaires et suivis du patrimoine, valorisation à une échelle globale,
- Information, édition de fiches pratiques, formations,
- Accompagnement à la définition de schémas de circulation motorisée à l'échelle de massif,
- Portage d'études globales, de démarches d'animation territoriales, animation de programmes financiers...

Exemples d'actions qui pourront être financées par les bénéficiaires directs :

- Aide à la réalisation de projets locaux (communaux, intercommunaux) de valorisation des patrimoines où le Parc pourra apporter de l'ingénierie de conception, mise en œuvre technique, administrative ou financière,
- Accompagnement poussé (AMO) d'une commune sur un projet précis : remise à plat de la signalétique, projet d'aménagement, éco-quartier, chantier de restauration d'un édifice patrimonial...
- Aide à l'instruction des dossiers d'autorisation pour les manifestations sportives à la charge des communes,
- Etude et démarches pour la création d'un sentier local
- Cartographie et analyses du statut des chemins d'une commune,
- Renforts géographiques des effectifs d'écogardes,
- Réflexion à mener sur la participation au financement des activités pédagogiques, des stages et formations...

Ces listes ne sont pas exhaustives mais elles permettent de présenter clairement le type d'appui que le syndicat peut apporter à ses membres et dans quelles conditions. Avec les élections municipales prévues en 2020, il faudra revalider ces modalités d'interventions pour permettre un bon fonctionnement. Le travail devra se poursuivre en 2020 avec les futurs élus.

Pour répondre aux difficultés financières, il est également nécessaire de maintenir, voire développer, nos **partenariats** en cours avec les grands acteurs privés du territoire qui cofinancent nombre d'opérations du Parc et des projets des communes :

- la convention avec **EDF** (2017-2023),
- la convention avec **la SCP** (2014-2020) en cours de validité (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration pour un montant annuel de 350 000 euros), à renouveler en 2021,
- des partenariats plus ponctuels sur des opérations avec des fondations telles que **l'Occitane**,
- **des partenariats à initier avec de nouveaux partenaires**, en particulier dans le cadre d'un **développement des actions de mécénat** (financier ou de compétences quand cela est possible). C'est en particulier une

piste importante pour les grosses opérations d'investissements qui seront au cœur de l'Opération Grand Site, sur les sites qui seront d'accès gratuits. Un travail important reste à faire sur ce point en 2020 pour faire aboutir la démarche d'obtention du rescrit fiscal pour le Parc et sa régie.

Nous poursuivons également la construction du futur **fonds de soutien 1 % pour le Verdon** et de son test avec le partenariat construit avec ÉCOCINÉ Verdon ; cet outil soutiendra à terme l'autofinancement des projets portés par la régie d'aménagements des sites naturels du Parc. En 2019, le 1 % a été appliqué à la carte de randonnée des gorges du Verdon, créée et vendue par le Parc, et a permis de collecter 5 960 € (-7% qu'en 2019). Cette somme sera affectée à l'autofinancement du projet du point Sublime porté par la Régie.

Avec **l'intégration des 2 villes portes du Parc de Digne et Draguignan** dans le syndicat, de nouveaux partenariats sont également en construction et devraient permettre de porter des projets communs, en mutualisant nos ressources et en trouvant de nouveaux moyens. En 2019, le partenariat avec Digne a pu démarrer avec la reconnaissance officielle de son statut de ville porte à l'occasion de la fête de la lavande et l'organisation de sorties culturelles et patrimoniales dans la vallée de l'Asse (autour du site Natura 2000 des gorges de Trevans). De son côté, Draguignan a voulu marquer son nouveau statut en apposant le label « ville porte du Parc du Verdon » sur un rond-point situé à son entrée. Pour 2020, quelques projets sont en préparation, comme la participation de Digne à une création artistique intégrée au volet Verdon de l'itinéraire touristique La Routo sur le thème du pastoralisme, la liaison entre Draguignan et le Verdon via le Grand Tour du Verdon à vélo...

1 Budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2)

1-1 Priorités pour 2020

Les propositions d'actions pour 2020 sont faites dans la continuité des dispositifs du programme d'actions pluriannuel de 2015-2019. Avec l'élection d'un nouvel exécutif attendue suite aux municipales, et la très forte mobilisation nécessaire de l'équipe comme des instances autour de la révision de la charte, l'année 2020 va donc être essentiellement consacrée à finir la mise en place d'opérations de longue durée, à poursuivre nos activités classiques, et à lancer un nombre limité de nouvelles actions pour l'objet 1 et 2 du syndicat. Les commissions thématiques ont donc tenu compte de ce contexte exceptionnel dans leurs propositions.

Les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

AVEC LES COMMUNES	<p>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) :</p> <ul style="list-style-type: none">• appui au montage de chantiers de restauration du patrimoine bâti,• permanences du conseil architectural (à relancer en 2020)• accompagnement à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux,• réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics avec les communes volontaires,• mise en place du programme d'actions pédagogiques / écoles, collèges, lycées (avec appui à la mise en place de la mesure 100 du Plan climat régional),• accompagnement des projets d'économie d'énergie et de réduction de l'éclairage nocturne,• élaboration de plans concertés de maîtrise de la circulation motorisée en espaces naturels,• possibilité de renforts géographiques d'écogardes pour les communes demandeuses,• accompagnement des projets de station d'épuration, toilettes sèches et autres actions prévues au Contrat rivière,• travaux d'entretien de rivière,• aide au financement de projets communaux obtenue par le Parc : STEP et toilettes sèches via la convention SCP, projets de la Régie via le 1 % Verdon,• vergers communaux,• études de faisabilité ou AMO sur des projets d'accueil en espace naturel (Régie). <p>Plus ponctuellement, réponse à des sollicitations, mise à disposition de données via le système d'information territorial... rapports d'observation des écogardes.</p>
AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS	<p>Les sujets de coopération avec les intercommunalités sont nombreux sur les objets 1 et 2 du syndicat. Les actions menées au titre de son nouvel objet GEMAPI seront détaillées dans la partie 3 du ROB.</p> <p>En 2020, le Parc sera amené à solliciter à nouveau l'adhésion au syndicat mixte des communautés de communes et d'agglomérations n'ayant pas adhéré pour l'objet Parc suite à la modification des statuts (actée en 2019), à savoir la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) et la Communauté d'agglomération dracénoise (CAD).</p>

	<p><u>Coopération opérationnelle sur divers domaines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau : mise en œuvre du SAGE, animation du Contrat rivière, poursuite des actions GEMAPI démarrées dans la phase transitoire d'organisation en 2019 (Cf. ci-après, actions de la commission Eau) ; - Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, POPI, chartes forestières et déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB), étude ressource forestière et la révision de la charte du Parc ; - Tourisme : plusieurs démarches structurantes en cours : organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernées (dans le cadre d'un AMI régional sur les smart destinations), plusieurs actions portées par le Parc : Opération Grand Site des gorges du Verdon, 1 % pour le Verdon, dispositif écocardes, valorisation de la randonnée (dont écoville) et de l'offre écotouristique ; - Énergie : besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable) en créant un dispositif de mutualisation permettant qu'une partie des recettes des projets de production d'énergie finance les actions d'économie (plans climats territoriaux, vente de certificats d'économie d'énergie...) <p>+ <u>Diverses mutualisations de moyens permettant une entraide entre nos structures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appui ponctuel à la mise en place du projet de ressourcerie de la CCLGV, - mutualisation de notre technicien informatique, responsable du système d'information (informatique et télécommunications) avec la CCLGV, - mutualisation de temps d'animation avec la CCAPV pour les actions liées aux économies d'énergie (suites de TEPCV), - fonctionnement d'un réseau de 5 points de visioconférence en lien avec les EPCI (Castellane, Aups, St-Julien-le-Montagnier, maison du Parc).
<p>AVEC LES VILLES-PORTES :</p>	<p>Avec Digne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'édition 2020 du Festival INVENTERRE sur la biodiversité (Digne et DLVA) - intégration du Parc et de Digne dans l'itinéraire de découverte touristique du pastoralisme « la Routo » - projet de correspondance scolaire entre l'école F. Esclangon de Digne et l'école N. Ciravegna de Moustiers et projets éducatifs avec les lycées P.G De Gennes et Carmejane <p>Avec Draguignan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail sur la création d'une liaison pédestre Draguignan - Verdon - mise en place du Grand tour du Verdon à Vélo qui passera par Draguignan et permettra de découvrir tout le Verdon - projets éducatifs avec les lycées Jean Moulin et Léon Blum
<p>AVEC LES AUTRES PNR ou espaces naturels :</p>	<p>Participation aux réseaux national et régional des parcs, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels).</p> <p>Participation aux actions mutualisées (système d'information territorial interparc Paca, construction de la filière écotourisme régionale et développement de la marque parc...)</p>

1-1-1 : REVISION DE LA CHARTE

La Région Sud – Provence-Alpes-Côte d’Azur a engagé en juin 2019 le renouvellement du classement du territoire du Verdon en parc naturel régional. Cette révision doit aboutir avant le 2 février 2023 et se base sur un projet de nouvelle charte élaboré avec l'ensemble des communes, des EPCI, avec les départements et la Région, en associant l'État et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires. Cette co-construction implique aussi les **différents acteurs et les partenaires**, économiques et associatifs du Verdon, et elle s’appuie sur l’expression des habitants.

In fine, il appartiendra à l’État, seul **garant du label**, d’adopter la charte révisée et de renouveler le classement du Verdon en parc naturel régional pour 15 années supplémentaires.

2019 a permis de construire un bilan des actions réalisées et de préparer l’évaluation de la mise en œuvre de la charte actuelle du Parc. Le travail de construction du diagnostic du territoire a pu commencer en se basant sur le nouveau périmètre d’étude arrêté par le comité syndical et le conseil régional, comportant 59 communes, soit 13 de plus que le territoire actuel du Parc. L’ensemble de ces communes et de leurs nouveaux élus sera amenée à se prononcer sur le futur projet de charte et sur leur adhésion.

Finalisation du diagnostic et du rapport d’évaluation :

La fin d’année 2019 et le début 2020 permettront de finaliser le rapport de **diagnostic** :

- recollement des 15 fiches thématiques travaillées dans les ateliers de la Charte#2 (aménagement du territoire, urbanisme, changement climatique, patrimoine naturel, eau, paysages patrimoine culturel, démographie, activités économiques, éducation et citoyenneté...),
- retranscription des enjeux prioritaires suite aux débats du comité syndical du 25 septembre 2019,
- prise en compte de la note d’opportunité de l’Etat.

Ce rapport sera validé en Comité Syndical le 12 février 2020.

Concernant l’**évaluation**, le rapport développera 3 grandes parties :

- l’analyse du respect des objectifs de la charte : sur la base d’un bilan des actions menées, et une mise en débat le 7 novembre 2019 (ateliers de la Charte#3),
- l’analyse du respect des engagements par les communes, la Région et l’Etat : sur la base de bilans et de questionnaires,
- l’analyse du fonctionnement du syndicat (moyens et gouvernance) : qui sera mis en débat des plusieurs réunions : conseil scientifique le 17 octobre, conseil de développement et association des amis du Parc le 7 décembre 2019 et comité syndical le 15 janvier 2020.

Ce rapport sera validé en comité syndical le 12 février 2020.

Accueil des nouveaux élus, et organisation du « passage de relais »

Une fois le diagnostic et l’évaluation validés en comité syndical de février 2020, les travaux seront suspendus en attendant les élections municipales. Dans cette période de transition, tout sera préparé pour permettre **le passage de relais entre anciens et nouveaux élus** : la présentation des travaux en cours aux nouveaux élus communaux et faciliter l’appropriation et l’implication dans la démarche :

- conception de **documents de communication** supports (synthèse du diagnostic et de l’évaluation, fiche récapitulative par commune...),
- organisation d’une **journée d’accueil** des nouveaux élus le 29 avril pour donner les clés de compréhension du Parc et de la démarche de révision,
- Rencontre progressive des conseils municipaux, notamment ceux ayant été le plus renouvelés (avril à août),

- Organisation de 4 **débats citoyens** portant sur les grands enjeux du diagnostic et permettant l'appropriation de la démarche par les élus, l'implication des habitants dans la définition des grands défis et des orientations de la nouvelle charte : **la Fabrique du Parc**

Vendredi 27 mars – Valensole Samedi 28 mars – La Palud sur Verdon	« imaginer le tourisme de demain »
Vendredi 3 avril – Castellane Samedi 4 avril – Ginasservis	« pour préserver les patrimoines et les biens communs »
Vendredi 17 avril – Saint-André-les-Alpes Samedi 18 avril – Quinson	« faire face au réchauffement climatique »
Vendredi 24 avril – Comps-sur-Artuby Samedi 25 avril – Moissac-Bellevue	« pour vivre à l'année dans le Verdon »

- Organisation d'**éducteurs** pour les nouveaux élus afin de faciliter l'appropriation de l'échelle territoriale et des enjeux identifiés dans le diagnostic (mi-mai).

Rédaction de la nouvelle charte

La deuxième grande étape de travail qui démarre en 2020 est la rédaction du **projet de charte**. Il s'agit d'un projet pour le territoire, identifiant des grandes orientations, des mesures et des engagements pour les différents signataires ou partenaires du syndicat.

Elle doit contenir notamment :

- des objectifs de qualité paysagère,
- une déclinaison de la Trame Verte et Bleue (actions d'amélioration des connaissances, de gestion/préservation et de reconquête des continuités écologiques),
- les dispositions pertinentes à intégrer dans les SCOT...).

Elle est déclinée spatialement dans un **plan de parc** qui priorise les secteurs d'intervention prioritaire pour la mise en œuvre des objectifs. D'autres pièces complémentaires doivent également accompagner le dossier et être préparées en parallèle de la rédaction de la Charte et notamment le rapport environnemental.

Ainsi, les **travaux d'écriture** de la nouvelle charte pourront démarrer dès septembre 2020 par :

- des **ateliers d'écriture**, ouverts aux délégués et aux maires, ainsi qu'aux volontaires (membres des commissions ou citoyens impliqués dans la fabrique du Parc) pour décrire les objectifs de la nouvelle charte de manière plus précise (ateliers de la charte#4 à partir de septembre),
- des réunions par types d'acteurs (communes, EPCI, services du CR, des CD, de l'Etat...) permettront de définir les **engagements** des signataires,
- les commissions thématiques seront également mises à contribution pour préciser les **mesures** et les **dispositions** (mises en œuvre via le programme d'actions pluriannuel). La définition des mesures (solutions) devra être travaillée selon la méthode de l'évaluation environnementale (plusieurs hypothèses comparées / avantages et inconvénients et justification des arbitrages).

L'objectif étant de proposer le projet de charte pour validation aux élus du comité syndical en fin d'année 2020, début d'année 2021. Un appui d'une agence d'urbanisme (dans le cadre de la convention avec la Région SUD) sera possible sur les objectifs paysagers et notamment sur le plan de Parc.

Lancement de l'évaluation environnementale

Prévue aux articles L 333-1 du Code de l'Environnement, l'évaluation environnementale des plans et programmes a été étendue aux chartes de Parc à partir de 2013 et a pour objectifs de :

- vérifier la cohérence de la charte avec les autres outils et politiques publiques, et avec le contexte territorial,
- aider à la construction de la charte en analysant les différentes solutions et en justifiant les arbitrages,
- s'interroger sur les effets probables de la charte et construire un dispositif de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre.

Il s'agit d'une démarche qui s'intègre dans le processus de révision dès l'amont et dont les étapes sont les suivantes :

Elaboration de la charte		Evaluation environnementale
Diagnostic du territoire et évaluation charte précédente	↔	Etat initial de l'environnement Articulation avec les plans et programmes = Enjeux environnementaux, zones particulièrement susceptibles d'être touchées
Nouvelle charte : Orientations (dont principes paysagers, maîtrise de l'urbanisation, trames écologiques, circulation motorisée, publicité) Mesures et dispositions Zonage / plan de parc Engagements des collectivités Dispositif d'évaluation et suivi territorial	↔	Comparaison des solutions de substitution raisonnables (scenarii / hypothèses avec avantages-inconvénients) Justification des choix Effets probables de la nouvelle charte sur la santé humaine, la population, la biodiversité, les sols, l'eau, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages Evaluation des incidences Natura 2000 Mesures ERC (éviter-réduire-compenser) Définition du suivi environnemental (critères/indicateurs et échéances)
Dossier de charte Soumis à l'avis du Préfet de Région (avis intermédiaire)	→	Rapport environnemental : Soumis à avis de l'autorité environnementale
Décret 1 ^{er} Ministre		Déclaration environnementale

Une réflexion méthodologique est envisagée en lien avec les autres parcs concernés par la révision de leur charte (Alpilles, Luberon, Queyras), la Région et la DREAL en début d'année 2020. Pour le Verdon, le travail de lancement de l'évaluation environnementale sera entamé avec le recrutement d'un stagiaire au printemps 2020 et un appui possible par l'ARPE.

Pour mener à bien la démarche de révision durant l'année 2020, les recettes suivantes seront mobilisées :

- La Région finance (ou a financé en 2019) directement de nombreuses dépenses (agences d'urbanisme, universitaires, INSEE, enquête publique) ou mobilisera ses services (données, appui ingénierie et juridique, reprographie). Une enveloppe financière interparc (70 000 € annuels) est également apportée par le Conseil régional permettant la prise en charge d'actions mutualisées ou réparties dans chaque Parc (concertation, animation, communication, par exemple).
- La dotation de fonctionnement de la DREAL sera mobilisée pour financer une part de l'ingénierie interne nécessaire à la charte (direction, urbanisme, SIG, biodiversité) et certaines actions thématiques viendront compléter le dispositif financier.
- Le Parc sera amené à autofinancer le temps de travail de l'équipe, les frais liés à la concertation et en partie à la communication.

Actions budgétées pour 2020 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Détails	Coût sur 2020	Dont autofinancement 2020
Temps de travail concertation + finalisation évaluation et diagnostic + SIG et plan de parc	Mi-temps chargée de projet participation + mi-temps sigiste + 4 et 2 mois des animateurs fabrique du Parc et bilan	57 000 €	17 960 €
Temps de travail direction et chargés de mission	mi-temps codirectrice + 50 à 60 jours pour les chargés de missions thématiques et les responsables de pôles, 5 jours pour le reste de l'équipe		

Stage évaluation environnementale	6 mois	3 000 €	0 €
Frais de reproduction	Plutôt fin 2020	4 000 €	0 €
Supports de communication	Synthèse diagnostic et évaluation + fiches communales	5 000 € (dont 4 000 € de report 2019 – budget Parc) Et 3 200 € (budget interparcs /report)	0 €
Concertation (la Fabrique du Parc, éductours...)	Cinéma de pays + frais d'organisation	5 000 €	5 000€

La stratégie du Parc en matière de préservation de la biodiversité s'articule autour de 6 axes :

1. Maintenir une dynamique d'inventaires faune-flore, afin d'améliorer la connaissance des enjeux et permettre au Parc d'assurer son rôle d'expertise et de conseil ;
2. Gérer et préserver la biodiversité remarquable (espèces et habitats rares, protégés, emblématiques du territoire et de la région) ;
3. Sensibiliser à l'érosion de la biodiversité, notamment dite "commune", mieux recenser ces espèces sur le territoire du Parc et intégrer les enjeux de conservation dans les politiques publiques et l'action citoyenne ;
4. Diffuser les connaissances ;
5. Se doter d'outils de suivis de l'état de la biodiversité et d'évaluation des actions menées ;
6. Mener une stratégie d'action pour mieux faire connaître, gérer et préserver le patrimoine géologique (géodiversité).

Ces grands axes d'intervention concourent de fait à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs de la charte du Parc.

La commission patrimoines naturels n'a pas encore été réunie mais, du fait du contexte de révision de la Charte du Parc, les actions prévues en 2020 sont surtout le prolongement d'actions déjà en cours ou précédemment entérinées. Une seule nouvelle action, financée par un appel à projet de la Région en 2019, sera lancée en 2020.

Les inventaires et suivis scientifiques : amélioration des connaissances

- Après une année " blanche " en 2019, il est prévu en 2020 d'actualiser le **suivi de la Chevêche d'Athéna et du Bruant ortolan**. Ces suivis permettront de renseigner des premiers indicateurs pour l'observatoire de la biodiversité du territoire, dont le lancement est prévu en 2020. Ces suivis seront mis en œuvre en interne par le recrutement d'un stagiaire de 6 mois et l'appui d'agents du pôle Patrimoines naturels et de bénévoles du territoire. Le stage a été rendu possible grâce au soutien financier de la Région.
 - **Etat des lieux du Criquet hérisson** sur le territoire du Parc : le Criquet hérisson est une espèce endémique et le territoire du Parc pourrait abriter les cœurs de population de cette espèce. Espèce protégée et fortement patrimoniale, le Criquet hérisson a été retenu comme une des espèces indicatrices de la trame verte du Parc. Pour autant, aucun inventaire d'envergure n'a été mené jusqu'à présent, permettant de mieux préciser les enjeux de conservation et la responsabilité du territoire pour la préservation de cette espèce. Cet inventaire sera mené en 2020 et 2021 (sur 2 années) grâce au soutien financier de la Région.
 - **Problématique des espèces exotiques invasives** : une mise à jour, pilotée par le pôle Eau et milieux aquatiques (stage) permettra d'actualiser en 2020 la cartographie des plantes exotiques invasives sur les cours d'eau et plans d'eau du territoire et du bassin versant du Verdon ;
 - En lien avec la démarche de révision de la charte du Parc, l'objectif serait aussi de mettre sur pied deux nouveaux dispositifs :
 - Se doter d'outils de suivi à long terme du changement climatique sur la biodiversité, dans l'optique de mieux guider les actions de gestion ;
 - Définir un programme d'amélioration des connaissances sur la biodiversité forestière, jusqu'alors peu investie, hormis très localement lors d'actions ciblées (ex : en préfiguration à la création de la réserve biologique dirigée de la hêtraie du Grand Margès).
- Actuellement, aucun dispositif de financement n'a pu être identifié pour répondre à ces deux objectifs qui restent importants pour le territoire.

Actions en faveur de la biodiversité dite remarquable

- **Poursuivre l'animation des sites Natura 2000** (contrats Natura 2000, suivi des mesures agroenvironnementales, suivis faunistiques et animation-sensibilisation auprès des habitants, élus et

usagers ; porter à connaissance, mise à jour du document d'objectifs du site Natura 2000 des gorges de Trévans entamée en 2019 avec premier travail sur les habitats agro-pastoraux, leur état de conservation en lien avec l'activité pastorale ;

- **Poursuite de l'action interparcs sur le Vautour percnoptère** (2 placettes d'alimentation créées en 2019) ;
- Vu les enjeux très forts sur le territoire du Parc et le déclin des gîtes à Petit rhinolophe : **rebâtir un nouveau plan d'actions chauves-souris** et rechercher des partenaires techniques et financiers, en vue d'une mise en œuvre en 2020 (un premier projet déposé auprès de la Région n'a pas abouti en 2019) ;
- A défaut en 2020 de pouvoir animer un plan d'action plus ambitieux : maintenir une veille et une sensibilisation sur la **problématique des espèces exotiques envahissantes**, en particulier pour la faune, sur les écrevisses exotiques faisant disparaître les écrevisses à pattes blanches, autochtones ;
- **Renforcer l'animation dédiée à la gestion et la préservation des zones humides** (ce qui devrait être possible grâce à un renfort d'ingénierie qui est proposé et qui pourrait être financé dans le cadre de l'objet 3 – GEMAPI du syndicat, et traduit par l'embauche d'un écoparc technicien naturaliste zones humides sur 7 mois, en plus des 3 mois de travail pour la garde forestière régionale).

Actions en faveur de la biodiversité dite "commune"

- Suite au rendu fin 2019 du travail d'élaboration de **la trame écologique verte et bleue** du Parc du Verdon sur quatre sous-trames et la prise en compte des enjeux de la trame noire (ou trame nocturne) – www.parcduverdon.fr/trame-verte-et-bleue, le travail va se poursuivre en 2020 et 2021 comme suit :
 - compléter la cartographie de la trame verte par une sous-trame des milieux forestiers (un premier travail d'identification des vieilles forêts et des forêts matures en 2019 a permis d'amorcer la démarche) ;
 - suite à une demande du Conseil scientifique du Parc : identifier une sous-trame des milieux rocheux ;
 - finaliser la cartographie de la trame bleue et turquoise (cours d'eau, plans d'eau, ripisylves et zones humides).

Les modalités de réalisation de ce travail ne sont pas encore complètement définies mais ce travail s'appuiera vraisemblablement sur des moyens et compétences internes (ingénierie et outils SIG). L'objectif est ainsi de disposer d'une cartographie complète en vue du futur plan de Parc, afin de couvrir l'intégralité du périmètre d'étude de la future charte du Parc.

A la faveur de la révision de la charte, l'année 2020 devra également être mise à profit pour définir les **dispositions pertinentes de la future charte du Parc**, afin de préserver et restaurer les continuités écologiques.

- **L'approche agro-écologique** : investie par le Parc via la démarche REGAIN sur le plateau de Valensole, l'approche agro-écologique va être renforcée (de 0,5 ETP à 1 ETP) en 2020 et sera désormais pilotée en interne par le pôle développement économique.
- A la faveur de la révision de la charte du Parc : le repositionnement d'une stratégie du Parc pour favoriser une gestion forestière durable sur son territoire (mission assurée par le responsable du pôle patrimoines naturels suite au départ d'Elsa Barrandon).

Actions en faveur de la diffusion des connaissances et évaluation de l'état de la biodiversité

- Lancement et communication sur les premiers indicateurs de **l'Observatoire de la biodiversité** du territoire (renseignement d'indicateurs à partir des inventaires réalisés les années précédentes ; mise en forme, diffusion). Dans un premier temps, cet observatoire sera modeste car dépendant des moyens humains et financiers alloués (pas d'ingénierie spécifique ni de financements alloués à son animation). Toutefois, l'objectif de cet observatoire, au-delà de suivre l'état de la biodiversité sur le territoire du Parc, est aussi d'essayer de **mobiliser un territoire** autour des enjeux de préservation de la biodiversité. Cet objectif passe notamment par le fait de lui donner un volet participatif et renforcer la mission essentielle de l'éducation au territoire. Un chantier reste à mener en 2020 pour en préciser les attendus, les conditions de mise en œuvre, y compris les moyens humains et financiers.

Actions en faveur de la géodiversité

- En lien avec la révision de la charte, redéfinir un plan d'actions en faveur de la géodiversité, pour une mise en œuvre au démarrage de la nouvelle charte (ou actions de préfiguration si possible avant 2022) : préservation de sites majeurs et interprétation de ce patrimoine remarquable, aux côtés de la Réserve géologique nationale de Haute-Provence.

Des actions pourront être proposées en plus lors d'une décision modificative si des financements étaient identifiés

(appels à projet) et obtenus en cours d'année sur :

- la biodiversité forestière,
- la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action chauve-souris,
- l'animation du lancement de l'observatoire de la biodiversité,
- la finalisation de la trame verte et bleue (cartographie de la sous-trame des milieux rochers et des milieux forestiers).

Actions budgétées pour 2020 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2020	Dont autofinancement 2020
Amélioration des connaissances			
Suivi de la chevêche d'Athéna et du Bruant ortolan (stage)	6 050 €	6 050 €	6 050 €
Inventaire du criquet hérisson	15 000 €	15 000 €	3 000 €
La biodiversité forestière	Estimation en cours en 2020 (DM si obtention de financement)	Estimation en cours	à chiffrer en 2020 (selon les subventions obtenues)
Gestion et préservation de la biodiversité remarquable			
<u>Natura 2000</u> Illustration en vidéos des actions concrètes Natura 2000 sur le territoire	25 000 €	25 000€	0
Programme Vautour percnoptère	27 500 € TTC	15 966 €	3 193 €
Plan d'action chauve-souris	Estimation en cours en 2020 (DM si obtention de financement)		à chiffrer en 2020 (selon les subventions obtenues)
La biodiversité dite commune			
Finaliser la cartographie de la trame verte et bleue	Estimation en cours en 2020 (DM si obtention de financement)		à chiffrer en 2020 (selon les subventions obtenues)
Evaluation, suivi de l'état de la biodiversité et diffusion des connaissances			
Lancement et animation de l'observatoire de la biodiversité	Estimation en cours en 2020 (DM si obtention de financement)		à chiffrer en 2020 (selon les subventions obtenues)
Préserver et valoriser le patrimoine géologique			
Plan d'action géodiversité – actions de préfiguration	Estimation en cours en 2020 (DM si obtention de financement)		à chiffrer en 2020 (selon les subventions obtenues)

1-1-3 : COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES

Sont présentées ci-dessous les propositions d'actions pour 2020 qui seront inscrites sur le budget général du syndicat.

Objet 2 « gestion globale du grand cycle de l'eau » du syndicat mixte

La mise en œuvre du **contrat rivière 2017-2022** se poursuit autour des objectifs suivants :

- **Animation des démarches de gestion à l'échelle du bassin** : SAGE (notamment poursuite de la réflexion sur la gestion des débits) et contrat rivière (finalisation du bilan à mi-parcours du contrat 2017-2022, et de l'avenant 2020-2022) ;
- Suivi de la **convention pluriannuelle avec EDF**, renouvelée en 2017 ;
- Mise en œuvre et renouvellement de la **convention de partenariat avec la SCP**, et notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. Il faut rappeler que la convention de solidarité aval-amont signée entre la SCP et le Parc a été étendue à toutes les communes ayant adhéré à l'objet 2 du syndicat, et que l'enveloppe annuelle de soutien pour alléger l'autofinancement restant à charge des communes a été portée de 300 à 350 000 euros.

En 2020, les communes qui vont voir leur autofinancement diminuer grâce à ce partenariat sont :

- **Installation de toilettes sèches** : Esparron-de-Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Rougon, Syndicat mixte du Val d'Allos ;
- **Amélioration ou construction de stations d'épuration** : Castellane, Allos, Saint-Julien-le-Montagnier, Aiguines, Thorame-Haute, Majastres, Moissac-Bellevue, Bargème, Peyroules, Châteauvieux, Rougon (camping municipal), Chaumie à Colmars-les-Alpes, Ginasservis, La Verdrière.
- **Suivi des débits de l'Artuby** : mise en œuvre d'une campagne estivale.
- Animation de la démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics** : phase de bilan avec les 8 lieux déjà audités. Préparation de la campagne 2021.
- **Etude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant du Colostre et propositions de mesures de gestion** : démarrage et suivi de l'étude.

Ne sont citées ici que les actions en maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte. L'ensemble des actions inscrites au contrat rivière mais portées par d'autres maîtres d'ouvrages fait l'objet d'un accompagnement.

Actions budgétées pour 2020 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2020	Dont autofinancement
Etude de l'impact des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant du Colostre et propositions de mesures de gestion	100 000 €	40 000 €	8 000 €
Digues, Classement SE			
Etude de danger des digues de Vinon (engagée en 2019) --> sur budget Parc	90 406 €	22 589 €	0 € pour le Parc (autofinancement apporté par la DLVA)
Restauration hydromorphologique			
Colostre Phase 1 - St Martin de Brôme - Maîtrise d'œuvre travaux Saint-Martin-de-Brôme --> sur budget Parc	25 000 €	25 000 €	0 € (financement à 100 %)

Colostre Phase 1 – St-Martin-de-Brômes - Travaux (lot 2 et 3 : terrassement et plantation) -> sur budget Parc	710 400 €	710 400 €	0 € (financement à 100 %)
Colostre Phase 1 - Vidéo communication (engagé en 2018) > sur budget Parc	9 980 €	9 980 €	0 € (financement à 100 %)

Objet 3 « GEMAPI » du syndicat mixte

Les propositions d'actions pour 2020 sont faites dans la continuité des actions déjà en cours et relevant de la compétence GEMAPI, en intégrant les besoins urgents pour lesquels les actions sont prêtes à démarrer en 2020.

L'ensemble des actions GEMAPI rattachées au budget annexe créé à cet effet pour l'objet 3 – GEMAPI du syndicat est présentée dans la partie 3 du ROB.

Pour simplifier leur gestion et ne pas changer d'imputation budgétaire en cours de réalisation, il a été proposé que les 4 actions relevant de la compétence GEMAPI mais démarrées en 2018 ou 2019 et imputées sur le budget général du syndicat (Cf. ci-dessus), restent rattachées à ce même budget. Il est noté que ce rattachement ne grève pas l'autofinancement du syndicat sur les objets 1 et 2 puisque ces actions sont financées à 100 % (sauf pour l'opération digue de Vinon où l'autofinancement restant sera apporté par la DLVA par convention).

1-1-4 : COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, PAYSAGE

Les actions proposées pour 2020 par la commission pour les différents dispositifs de la charte sont les suivantes :

Vers des documents exemplaires de planification urbaine

- **Suivi et accompagnement des PLU en cours d'élaboration** ou de révision en 2020 (Esparron-de-Verdon, Régusse, Aups, Allemagne).
- **Suivi et accompagnement du PLU intercommunal du moyen-Verdon** élaboré par la CC Alpes-Provence-Verdon.
- **Suivi et accompagnement des SCOT** en lien avec la TVB, notamment les SCOT de la CC Lacs et Gorges du Verdon et de Provence Alpes Agglomération qui ont été lancés en 2018 ; porter à connaissance à transmettre.
- **Appui de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)** sur l'analyse des documents d'urbanisme en vue de la production des avis émis par le Parc du Verdon en tant que personne publique associée et accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel sur des projets d'aménagement émergents sur le territoire du Verdon
- **Réflexion autour de l'animation d'un interSCoT Verdon** à lancer, en lien notamment avec la révision de la charte du Parc du Verdon.
- **Avis du bureau sur les PLU et le PLUi moyen-Verdon** qui seront arrêtés en 2020 (aucun SCOT ne devrait être arrêté en 2020).
- Réponses aux diverses sollicitations d'habitants du territoire en matière d'urbanisme réglementaire.

Vers des paysages requalifiés

- **Deuxième reconduction de l'observatoire photographique des paysages** mis en place en 2018 et participant au volet paysager de la Trame verte et bleue, réflexion sur les possibilités de rendre participatif l'observatoire.
- **Urbanisme durable et intégration paysagère :**
 - **Relance des permanences en architecture** avec le CAUE du Var et réflexion pour la mise en place de permanences dans les Alpes-de-Haute-Provence,
 - **Prestation pour la DLVA sur Hygreen** (étude de préféabilité / sites identifiés au regard des enjeux de visibilité et du plan de Parc),

- Réflexion sur la mise en place d'un atelier multithématique autour d'un projet d'aménagement, pour valoriser les résultats de l'atelier de l'ENSAM mené à Bauduen en 2018.
- **Avis sur des projets d'aménagement** sur sollicitation de l'Autorité environnementale, des services instructeurs, voire des porteurs de projet.
 - **Animation de la charte signalétique** visant à répondre aux sollicitations des communes en lien avec la signalisation routière, la publicité (intégration paysagère des panneaux, information sur la réglementation...).

Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés (Cf. ci-après § 2)

Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- **Projet de coopération autour du Gypse en Haute-Provence** *Du lien et du liant autour d'une ressource patrimoniale en devenir*, porté par les parcs naturels régionaux des Baronnies et du Verdon : recensement des patrimoines liés au plâtre, organisation d'événementiels autour du gypse (visite de sites géologiques, cuisson de gypse) et mise en œuvre d'un chantier école, constitution d'un centre de ressources et d'une page Internet dédiée au projet. La recherche de financement est en cours (LEADER, POIA...). L'idée est de financer un mi-temps pour l'animation des événementiels et la structuration des données sur 24 mois, prévu entre juillet 2020 et juin 2022. Partenariats : DLVA (Hôtel de Mazan à Riez), Géoparc, Réserve géologique du 04, association Les Pico Greuto, association Gyp'Art.
- **Accompagnement des communes pour la restauration de patrimoines** : l'idée est de mettre à disposition des communes du temps de travail d'un agent du Parc pour les aider à restaurer leurs petits patrimoines bâtis (aide à l'émergence des projets, définition du cahier des charges, recherche des financements possibles, identification des artisans, aide au suivi des travaux, valorisation des patrimoines via des supports de communication, de la signalétique...). Cet accompagnement sera réalisé par le Parc en quasi-régie (« in house ») et financé par les communes demandeuses.
- **Participation au projet culturel mené par le pôle Diffusion sur le thème de l'eau** : Contribution à la mise en œuvre des projets d'artistes en lien avec l'étude *De la conquête de la rivière au grand voyage des eaux* » menée par Pauline Mayer sur Saint-André-les-Alpes, Bauduen et sur les basses gorges (Ginasservis, La Verdière, Quinson) ; ce travail sera mené avec les jeunes des centres de loisirs. Action menée par le pôle « éducation ». Projet intervenant dans le cadre d'une convention établie avec la DRAC et financé par le dispositif « C'est mon patrimoine ».

Plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'action a été transférée au pôle diffusion qui en assure désormais le pilotage. Elle continue toutefois d'occuper 0,5 ETP d'un agent du pôle sites, paysages et aménagement pour le pilotage et suivi des chantiers réalisés dans ce cadre par le Parc, comme **la restauration de la grange de la ferme Rebory qui doit être transformée en salle de réunion**. Le permis ayant été obtenu fin décembre 2018, les travaux devraient être terminés au second semestre 2020.

Dispositif Ecogardes

Le dispositif Ecogardes poursuit l'essentiel de ses missions habituelles et en a fait évoluer une autre partie d'entre elles en 2019 au service du Parc, des départements, des intercommunalités et des communes, en lien avec de nouvelles sources de financement. Ainsi un nouvel axe de travail sur la dépollution de sites emblématiques du Verdon et le nettoyage d'espaces naturels fréquentés a été déployé en 2019 et sera poursuivi en 2020.

Concernant les missions, elles s'organisent comme suit :

- Poursuite de la **sensibilisation des publics en espaces naturels** :

- Présence à la demande des départements dans les espaces naturels sensibles (ENS) du territoire dont celui de Sillans-la-Cascade, dans la réserve naturelle régionale de Saint-Maurin, sur les sentiers Blanc-Martel et des basses gorges...
 - Écoveille sur les sentiers inscrits aux PDIPR et, peut-être à l'avenir, promotion touristique hors les murs (en fonction des financements qui pourraient être apportés par les EPCI et offices de tourisme intercommunaux),
 - Mission de police de l'environnement (portée par le coordinateur assermenté),
 - Accompagnement des manifestations sportives.
 - **Prévention des incendies** : poursuite de l'opération « Guerre du Feu » en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur par de la prévention des feux de forêts et de la surveillance des massifs forestiers. Pour l'année 2020, l'équipe saisonnière renforcera sa présence sur les sites les plus fréquentés désormais sur 3 mois au lieu de deux, à compter du 15 juin au 15 septembre 2020. Son financement estival est possible grâce au dispositif de la Garde forestière régionale, qui devrait permettre également l'acquisition de 2 VTT à assistance électrique pour les patrouilles de terrain.
 - **Opération de dépollution des sites naturels** : comme en 2019, et dans la logique de sa signature de la charte Zéro plastique, le Parc a prévu de candidater à l'appel à projets du même nom pour financer une action de dépollution/élimination des embarcations abandonnées (bateaux, pédalos, kayak...) situés sur / sous / aux abords des lacs du Verdon mais aussi travailler sur l'accompagnement des organisateurs d'évènements sportifs et culturels pour les rendre plus écoresponsables. Cette action sera menée sur 2 ans avec l'embauche d'un technicien, écogarde durant l'été, en cas d'obtention des crédits.
- Au-delà de cette nouvelle action, les écogardes poursuivront les actions classiques ou commencées en 2019 :
- Organisation de deux opérations de ramassage citoyen en lien avec l'Occitane, des professionnels des activités nautiques et des associations locales (juin, sept.),
 - Poursuite à l'automne de l'opération d'élimination des déchets dans les grandes gorges du Verdon (sur le reliquat des crédits 2019),
 - Inventaire et actualisation des décharges sauvages présentes sur le territoire du Parc en vue d'établir un diagnostic et un plan d'action en 2021 (grâce au travail de deux services civiques),
- En 2020, la mise en œuvre de la **stratégie relative aux activités motorisées** est mise en suspens. Seules, des opérations ponctuelles interservices de police auront lieu. Le cas échéant, l'accompagnement de communes volontaires sera envisageable pour la mise en place d'arrêtés municipaux visant à interdire la circulation motorisée en espaces naturel.

Le dispositif Ecogardes sera piloté par le coordinateur présent à l'année, épaulé par 3 chefs de secteur sur une période élargie aux ailes de saison (de 3 mois à 6 mois) et des renforts par des embauches pour la saison touristique (3 mois pour 7 agents GFR et 2 mois pour les 7 écogardes ENS départementaux) et 2 services civiques (9 mois).

Actions budgétées pour 2020 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2020	Dont autofinancement
Paysages requalifiés			
Reconduction de l'observatoire	7 000 €	7 000 €	2 800 € si subvention DREAL sinon 7 000 €
Permanences d'un architecte conseil	3 850 €	3 500 €	500 € si aide CAUE Var sinon 3 500 €
Impression du livret des étudiants ENSAM à Bauduen action initiée en 2018 à solder sur 2020)	7 500 €	3 000 €	2 500 €
Partenariat avec l'AUPA	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Total Paysages	17 850 €	13 500 €	3 300 € ou 10 500 €
Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés			
Voir § 3			

Valorisation et diffusion du patrimoine bâti du Verdon			
Mise en œuvre projet gypse	64 110 €	16 027 €	1 603 € si 90 % de subv. publiques
Dispositif Ecogardes			
Opération écotourisme 2020 – Garde régionale forestière	170 700 €	170 700 €	27 824 €
Opération Zéro plastique 2020 -2021 : dépollution lacs et écoresponsabilité des manifestations	En cours de définition.	En cours de définition. Au besoin, sera présenté en décision modificative	En cours de définition
Total Dispositif Ecogardes	170 700 €	170 700 €	27 824 €

1-1-5 : COMMISSION DIFFUSION DES CONNAISSANCES (culture, éducation, communication)

Les différents cadres stratégiques posés, les priorités de l'année 2020 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2019 pour plus de cohérence. Elles s'articulent autour de 5 dispositifs :

1. **Gestion, diffusion et vulgarisation des données.** Le Parc a mis en place un ensemble d'outils et de méthodologies qui permettent de porter à connaissance des publics les données du Parc et qui relèvent d'un temps important d'animation par les agents. On peut citer : le déploiement du système d'information territorial (SIT) pour les données cartographiques et de l'observatoire du territoire qui reposent sur une dynamique régionale inter parcs ; le développement d'un centre de ressources documentaires en ligne pour les documents et rapports ; le partage d'outils pédagogiques de vulgarisation (malle pédagogique, exposition, etc.) ; la mobilisation des données pour la révision de la charte ; et la poursuite de notre démarche d'open data.
2. **Amélioration de la communication sur le territoire selon les publics ciblés.** Les actions de 2020 découlent de la stratégie de communication et de la refonte de la charte graphique repensées en 2016. Elles tiennent compte des restrictions budgétaires régionales et s'appuient uniquement sur la capacité d'autofinancement du syndicat combinée à des actions de communication prévues dans les différents dossiers de financement d'autres projets. Les actions se déclinent autour de plusieurs axes : communication de la structure (lettre d'information, appui à des radios locales, etc.) ; visibilité régionale (participation du Parc au Congrès mondial pour la nature UICN organisé à Marseille en juin 2020, publication de brochures inter-parcs, participation à un « *Livre des chefs dans les Parcs naturels régionaux* » avec les éditions Hachette) ; communication pour la Charte (document sur les actions réalisées dans chaque commune, document de synthèse du diagnostic et de l'évaluation) ; développement du site Internet et poursuite de l'animation de la page Facebook ; communication autour de thèmes majeurs ; accompagnement des actions de communication des différentes missions du Parc.
3. **Mobilisation et accompagnement du réseau des partenaires.** L'accompagnement de ces réseaux nécessite un temps d'animation par les agents du Parc. Ce temps s'amenuise et se reporte vers d'autres opérations (recherche de financements, conduite d'animations, etc.). Cela a pour conséquence de perdre la dynamique de certains réseaux. Néanmoins, certaines opérations se maintiennent notamment en proposant des rencontres et formations des partenaires. En 2020, une 2ème vague de formation des partenaires éducatifs est envisagée pour construire les interventions dans les lycées et accompagner ainsi la mise en œuvre de la mesure 100 du plan climat régional. En parallèle, le Parc effectue une veille du cadre législatif pour ajuster son cadre d'intervention sur les formations proposées. Quant au réseau culturel, il n'est pas prévu de rencontre mais l'animation et la diffusion d'un répertoire de l'offre (les artistes) et de la demande culturelle (les organisateurs) locale pour créer du lien.

4. **Développement de l'implication des publics.** Les actions d'éducation restent fortement impactées par la baisse des financements régionaux. Plusieurs autres sources de financements sont mobilisées (Contrat rivière, LEADER) ou à rechercher (exemple : construction en cours d'une dynamique éducative autour de l'archéologie) pour répondre aux ambitions de la stratégie éducative. De ce fait, le volume des actions est diminué, certains publics sont délaissés (exemple : le public des collégiens) et la part d'animations conduites par les agents du Parc augmente. Il est donc prévu : des projets conduits avec les établissements scolaires (écoles et lycées – mesure 100 du plan climat régional) sur les thèmes de l'eau, de l'agriculture, et de la coopération avec la ville de Digne ; l'organisation de quelques rencontres auprès des habitants sur des enjeux du territoire et la volonté de développer un accompagnement à l'écoresponsabilité des événements (en lien avec la signature de la Charte Zéro déchet plastique) ; et seulement deux projets sur les thèmes de l'eau et de la transhumance avec des centres de loisirs.
5. **Mise en place d'une politique d'accueil et d'interprétation du territoire.** L'accompagnement de plusieurs projets de valorisation et d'interprétation des patrimoines est prévu sur 2020 : appui à la commune de Sainte-Croix pour la définition du projet de maison du paysage (à réaliser en quasi-régie avec une participation de la commune) ; déclinaison du schéma d'interprétation de l'opération Grand site sur la route des crêtes et finalisation sur le point Sublime ; solution pour mettre en œuvre le schéma d'interprétation du lac de Sainte-Croix en lien avec le GR de pays ; suivi du stage sur le domaine de Valx (pour développer l'offre d'animations grand public). Le Parc va également s'engager, sous réserve d'obtention des financements, sur deux projets de création artistique pour valoriser des patrimoines : un sur le thème de l'eau en lien avec le projet culturel porté en 2019, et un sur le thème du pastoralisme en coopération avec le CAIRN, centre d'art de la ville de Digne-les-Bains, le long de l'itinéraire de randonnée et ancienne voie de transhumance de la Routo. En lien avec le monde de la recherche, le Parc s'engage à faire vivre la convention de partenariat avec les communes de Comps-sur-Artuby et Trigance pour soutenir le développement du programme de recherche archéologique de la vallée du Jabron. Un temps sera également consacré à la recherche de financements pour développer un projet culturel et pédagogique autour de l'archéologie sur le territoire pour une mise en œuvre en 2021. Enfin, deux champs sont à investir : un appel à communes volontaires pour identifier les projets de valorisation des patrimoines (conseils et accompagnement technique du Parc) ; une réflexion sur la manière de réinvestir les patrimoines restaurés pour leur redonner vie.
6. **Animation du plan de gestion des domaines de Valx-Félines :** La gestion du domaine oblige une animation du plan de gestion, et un suivi de l'entretien quotidien accompagné de petits travaux et d'imprévus. 2020 sera marqué par la rédaction d'un nouveau plan de gestion, le renouvellement de conventions d'exploitation et le suivi potentiel de nouvelles acquisitions par le Conservatoire du littoral. Les principales actions prévues sont : le lancement des travaux Ferme Rébory (pour création d'une salle de réunion) ; la signature et mise en œuvre de la convention renouvelée avec les chevriers pour l'exploitation de la ferme caprine avec une rencontre-table ronde ; la réfection des planchers de la bastide de Valx ; le développement du projet pédagogique fortement impacté par la baisse des financements régionaux sur les actions éducatives (rencontres et ateliers grand public, notamment avec un programme estival ; accueil de groupes scolaires ; accueil d'un stagiaire pour développer l'offre). Suite à la définition du schéma d'accueil, une liste d'opérations possibles a été retenue. Elles nécessiteront d'être prioritaires en 2020 en fonction des financements à identifier avec les partenaires du plan de gestion. Les principales actions sont : la réfection de la piste d'accès aux parkings de Valx ; la reprise complète de l'éclairage extérieur pour les cheminements entre la bastide et les parkings, la signalétique et les panneaux de prévention).

En 2020, le pôle diffusion des connaissances sera encore fortement mobilisé par la révision de la charte, et en particulier sur la mise en œuvre des outils de communication (temps de la chargée de communication), la démarche de concertation (mi-temps de la chargée de projet éducation populaire et participation), la rédaction de la nouvelle charte et du plan de Parc (mi-temps du chargé de mission géomatique et évaluation).

Actions budgétées pour 2020 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2020	Dont autofinancement
Interparcs SIT	5 000 € (part du Parc/interparc)	5 000 €	5 000 €
Centre de ressources en ligne (maintenance et hébergement)	1 354.74 €	1 354.74 €	1 354.74 €
Actions de communication (web et outils institutionnels)	8 600 € (dont 3 000 € pour le web)	8 600 €	8 600 €
Actions de communication (congrès UICN)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Révision de la charte (communication + 0,5 ETP évaluation et 0,5 ETP concertation)	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte	Cf. §1-1-1 révision de charte
Formation partenaires éducatifs	6 000 € financés par la région via le budget du réseau interparc	0 €	0 €
Programme éducatif 2020-2021	107 550 € (dossier Région déposé sur 18 mois)	62 500 € (dont 19 300 € d'animations + 43 200 € d'ingénierie)	12 500 €
Actions éducatives : dossier transport bus pour les projets avec les lycées pour 2020 (déjà voté par la Région en 2019)	5 000 €	5 000 €	0 €
Idem pour les transports des projets lycées 2021 (dossier à déposer en 20é0)	7 000 €	0 €	0 €
Actions éducatives scolaires 2019 – 2020 – contrat rivière	20 000 €	20 000 €	6 000 €
Actions éducatives scolaires 2020 – 2021 – contrat rivière	20 000 €	0 € (dossier déposé en 2020 mais dépenses en 2021)	0 €
Accompagnement du projet de Maison du paysage de Sainte-Croix	A venir	0 € car recette à prévoir (temps agent du Parc mis à disposition de la commune)	Participation financière de la commune pour financer l'accompagnement
Création artistique sur l'eau	30 000 € + 3 000 € DRAC inscrit sur budget 2019 et reporté en 2020	33 000 €	9 000 €
Projet de la Roulo (création artistique, rencontres grand public et projet centre de loisirs)	33 230, 12 €	33 230, 12 €	3 323 € (10 %)
Entretien domaine (0,5 ETP de l'agent technique)	17 000 €	3 400 €	3 400 €
Réhabilitation de la grange du domaine de Valx (Ferme Rébory)	Phase 1 : 59 500 € HT Phase 2 : 200 000 € HT	Phase 1 : 59 500 € HT Phase 2 : 200 000 € HT	Phase 1 : 11 900 € Phase 2 : 8000 € (ou 40 000 € ?)
Prévisions pour imprévus petits travaux sur le domaine, les logements de Félines, la bastide	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Réfection planchers	40 000 € HT	40 000 € HT	8 000 €
Mise en œuvre du schéma accueil Valx	Estimation et priorisation en cours (en cas d'urgence et d'identification des financements, une opération pourra être envisagée en décision modification)		
Projet pédagogique de Valx	Voir ligne actions éducatives ci-dessus	Voir ligne actions éducatives	Voir ligne actions éducatives
Stage pédagogie Valx	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Opération dépollution des lacs et manifestations écoresponsables	En cours d'estimation Cf. § 1-1-4	En cours d'estimation	En cours d'estimation

Les priorités de l'année 2020 s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2019 et s'articulent autour de 6 dispositifs :

Accompagner la structuration de la destination touristique Grand Verdon

- Définition d'une **stratégie d'accueil et de sensibilisation des visiteurs** afin de partager nos valeurs et les messages d'accueil avec les offices de tourisme intercommunaux (OTI) et de coordonner nos différents outils de communication (action qui s'inscrit dans le prolongement de la stratégie de communication) ;
- Animation du **réseau des professionnels marqués « valeurs parc naturel régional »** et traitement des nouvelles demandes (audits...) en lien avec les autres parcs de la région, et valorisation (carnet découverte, site web, APIDAE...);
- Construction de la **destination touristique Grand Verdon** avec les agences de développement touristique, le service tourisme de la Région, les intercommunalités et les OTI dans le cadre des programmes SMART Destination et LEADER ;
- **Mise en œuvre du programme d'actions de l'Espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! »** : programme sur 5 ans cofinancé par l'Europe, l'État et la Région, priorisé autour des 3 objectifs issus de la concertation menée en 2015 :
 - ➔ **Organiser l'accès et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites du Verdon** : actions qui seront mises en œuvre par la Régie du Parc (Cf. §2) + actions d'amélioration des déplacements (schéma de mobilité, navettes...);
 - ➔ **Elargir l'offre d'écotourisme du Verdon fondée sur les patrimoines** : actions de création et de valorisation de circuits de randonnée type GR de pays, actions de valorisation des patrimoines, actions de promotion et de communication et mise en réseau des acteurs de l'écotourisme ;
 - ➔ **Mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon** : actions permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs et notamment les offices de tourisme et les villes-portes dans la diffusion d'une image et de messages coordonnés, création du fonds de dotation pour le Verdon.

Après le dépôt en 2018 du projet phare « la requalification du Point sublime à Rougon » pour plus d'1 million d'euros, 2020 est la dernière année de programmation pour les dossiers suivants :

- Dépôt en 2019 pour la phase travaux sur le couloir Samson,
- Développement de la randonnée : la finalisation du **GR de pays** du tour de l'Artuby et le tour du lac de Castillon à préparer en 2020,
- Le financement de l'aménagement de la maison de site au Point Sublime,
- Les outils d'interprétation du tour du lac de Sainte-Croix,
- Le lancement du 1 % pour le Verdon...

Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- Suivi du programme d'actions **TEPCV commun Parc-CCAPV** : accompagnement des projets communaux et intercommunaux retenus (rénovation du bâti public, éclairage public...) et lancement d'un fonds de soutien pour financer ces projets ainsi que le mi-temps du chargé de projet énergie transition du Parc. Ce fonds de soutien sera alimenté par l'enveloppe financière générée pour le Parc par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux de rénovation énergétique du programme TEPCV Verdon sur 2017-2019. ;
- Appui aux projets de développement de l'énergie renouvelable du territoire (projet Hygreen de la DLVA, conventions de mise à disposition du chargé de projet transition auprès des CCLGV et CCAPV) ;
- Sensibilisation des habitants aux **démarches éco-citoyennes de transition énergétique** : réduction de l'éclairage nocturne dans les communes (appel à communes volontaires).

Relocaliser l'économie et les échanges

- Co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la chambre d'agriculture 04 dans le nouvel emplacement mis à disposition par la commune, sous le village, à côté du parking gratuit,
- Suivi de la marque Parc et organisation du grand pique-nique des Parcs en 2020,
- Accompagnement de plusieurs projets du territoire : développement du Tiers lieu, espace de travail partagé à Riez en partenariat avec la couveuse d'entreprise Diapason.

Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- Mise en œuvre progressive de la **nouvelle stratégie agricole** en recherchant des moyens financiers pour déployer les objectifs,
- Finalisation du projet de Zone agricole protégée pilotée par la DLVA.

Concilier développement économique et biodiversité

- Poursuite de l'opération de conservation des **variétés fruitières du Verdon en 2020** (distribution d'arbres et formations),
- Démarche **REGAIN** sur le plateau de Valensole et accompagnement d'un collectif d'agriculteurs à l'obtention du Label national Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) : possibilité de financement à hauteur de 10 000 €/ an pendant 3 ans si l'association des agriculteurs confie cette mission au Parc du Verdon.,
- Finalisation du projet (2018-2020) **Qualité des sols en région méditerranéenne**, pour connaître et utiliser la qualité des sols comme levier d'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique sur le plateau de Valensole (intégré au programme REGAIN)
- Actions de **médiation / activités de pleine nature** : sensibilisation escalade/vautours, gestion des conflits d'usage,
- Gestion durable de la forêt (cf. § 1-1-2)

Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- Actions de soutien au pastoralisme face à la prédation du loup - Fondation François Sommer : réponse à un appel à projet de la fondation Sommer afin de compléter les dossiers ci-dessous : étude d'un site complémentaire pour la réouverture de milieux sylvopastoraux dans le cadre de CAMPAS, financement de l'animation du groupe pastoralisme de Parc et budget équipement pour les bergers d'appui.
- Mise en œuvre du projet CAMPAS – re-Conquête et Amélioration des Milieux Pastoraux du Verdon
- Mise en œuvre du projet Bergers d'appui en partenariat avec les services de remplacement des Alpes-de-Haute-Provence et du Var : 19 553 € en maîtrise d'ouvrage du service de remplacement pour l'embauche d'un berger d'appui sur 6 mois d'avril à octobre 2020.
- Déploiement du réseau radio pour les bergers sur la base des expérimentations de 2019 dans les Préalpes de Castellane.

Pour mettre en place les propositions de priorités présentées ci-dessus pour 2020, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon doit construire deux budgets : le budget du Parc et le budget de la Régie.

Actions budgétées pour 2020 (hors ingénierie permanente)			
Intitulé de l'action	Coût total	Coût sur 2020	Dont autofinancement
TOURISME			
Animation GR de Pays 2020	22 000 €	22 000 €	4 400 €
Signalétique Verdon A51	A compléter (45 à 50 000 € à partager avec la DLVA)	A compléter (45 à 50 000 € à partager avec la DLVA)	Recherche de financement régionaux en cours (au pire 50 % du coût, soit maximum 25 000 €)
Enquête clientèle régionale	Estimation en cours	Estimation en cours	Estimation en cours
Déploiement kit communication Destination Grand Verdon opération collective (portage AD04)	200 000 € de coût total pour l'ensemble des actions avec une participation de 10 500 € à verser pour le Parc	3 500 €	3 500 €

Formation des professionnels de l'eau vive	15 000 € (sur 2 ans)	7 500 €	1 500 €
Animation sports de nature	43 006 €	43 006 €	29 029 €
AGRICULTURE			
Réseau SOL REGAIN (2018-2020)	146 000 € (2020 est la 3 ^{ème} année)	40 900 €	8 180 €
Appui du Parc à l'animation d'un GIEE sur le plateau de Valensole porté par l'association Agrilinc			Recette possible de 5000 € en 2020 et autant en 2021 si l'association nous confie l'animation
Agroforesterie – programme Réunir national (coût total 886 301 €)	9 000 € (sur 3 ans)	3 000 €	600 €
Agrodiversité fruitière (Fondation Occitane) (formations et distribution de plants)	10 000 €	8 800 € (solde)	1 760 €
Animation REGAIN 2020 + communication	24 161 € + 3 000 €	24 161 € + 3 000 €	4832,20 € + 600 €
Actions de soutien au pastoralisme face à la prédation du loup - Action redimensionnée, financement à trouver suite rejet de la Fondation François Sommer	95 160 € 15 000 € Equipement et animation (2 dossiers ?)	31 720 € (1/3 du montant total) 15 000 €	6 344 € 3 000 €
CAMPAS- reConquête des espaces pastoraux	266 393 € (sur 3 ans)	53 609 €	0 € dossier FEADER financé à 100 %
Mutualisation d'un poste de développement de la marque valeurs « produits agricoles » en interparcs SUD	6 000 € (part Verdon de l'action d'embauche mutualisée en interparc Paca)	6 000 €	6 000 €
ENERGIE-TRANSITION			
Mise à disposition du chargé de projet Transition (CCAPV-CCLGV)		40 jours maximum de mise à disposition	Recette (appui par convention) de 12 000 €
Fonds de soutien aux initiatives de transition et de maîtrise des énergies (diagnostic éclairage, bâtiments, animations)	154 000 € sur 3 ans (hors enveloppe commune PNRV-CCAPV) Cf. ci-dessus	47 000 € (année 1) (23 000 € pour financer le poste chargé de projet Parc, et 24 000 € pour financer les maîtres d'ouvrage des actions soutenues)	47 000 € (issu du pot commun constitué par la vente des CEE)
Stage mise à jour de la position photovoltaïque du Parc	4 000 € (indemnisation 6 mois + frais)	4 000 €	4 000 €
Accompagnement Hygreen DLVA			Recette Estimation en cours (7500 € pour 2020)

1-1-7 : Autres priorités

Coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (Sud Liban)

Depuis 2009, le Parc du Verdon accompagne une union de collectivités du Sud Liban qui souhaite trouver un mode de développement durable de leur territoire et adapter le concept des parcs naturels régionaux français. Après plusieurs échanges et la mise en place d'un plan stratégique à 5 ans puis de la rédaction d'une charte de développement durable, l'Union des municipalités de Jezzine a souhaité aller plus loin dans la coopération.

En 2019, avec l'accord du bureau du Parc, un projet **d'accompagnement pour la Préfiguration d'un Parc naturel régional à Jezzine** a été déposé par le syndicat auprès de la Région, pour un coût total proposé de 33 850 (dont 20 % d'autofinancement apporté par la valorisation du temps de travail du codirecteur qui suit le projet). Cette opération de 12 mois permettra d'équiper l'Union d'un chef de projet Parc qui :

- suivra la mise en place de la charte de développement durable et l'évaluera,
- accompagnera les municipalités souhaitant monter des projets déclinant la charte,
- réunira les informations et données patrimoniales nécessaires pour la création d'un parc naturel régional, grâce au développement de partenariat universitaires et de recherches.

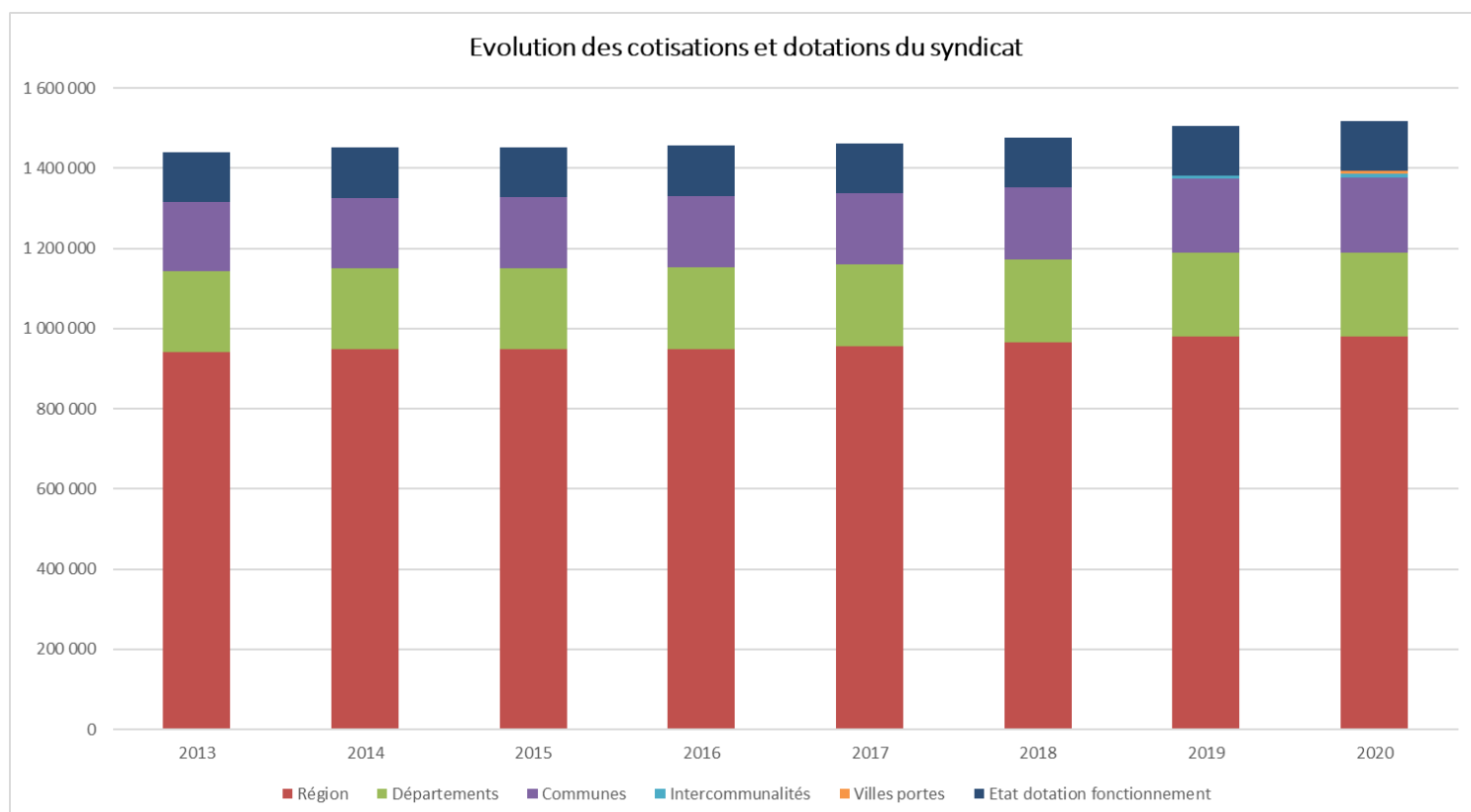
1-2 - Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont **obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc**. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions...), des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines, ou d'appui ponctuel réalisé à la demande des communes par des agents du syndicat (avec indemnisation financière).

À noter également la présence d'une **DOTATION DE FONCTIONNEMENT de l'État** (non inscrite aux statuts) et qui **pour 2020** semble être stable (proposition actuelle de la DREAL à **124 000 €**). Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, est le résultat de la mobilisation de la Fédération nationale et de l'association régionale des Parcs, et se traduit dans notre convention d'objectifs.

Évolution des cotisations statutaires et dotation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Région	941 266	947 855	947 855	949 750	955 449	965 958	979 481	979 841
Départements 04 et 83	201 114	202 520	202 412	202 816	204 032	206 276	209 164	209 164
Communes	172 352	175 584	176 960	178 120	178 621	179 780	185 441	186 470
Intercommunalités	0	0	0	0	0	0	8 500	10 500
Villes portes	0	0	0	0	0	0	0	7 000
État (dotation fonctionnement)	125 000	125 000	125 000	125 000	124 000	124 000	124 000	124 000
TOTAL	1 439 732	1 450 959	1 452 227	1 455 686	1 462 102	1 476 014	1 506 586	1 516 975



Les modifications des statuts actées en 2018 puis 2019 ont amené plusieurs conséquences positives sur les recettes du syndicat :

- Tout d'abord en 2018, l'intégration des intercommunalités avec voix délibérante et cotisation (pour les objets 1 et 2) a permis une légère augmentation des cotisations en 2019 (+ 8 500 €), qui sera un peu renforcée en 2020 (+ 2 000 €, avec **l'arrivée de la CAD et de la CC Pays de Fayence**). Il faut noter que l'adhésion du SIVU d'entretien des berges du Verdon au syndicat en 2019 n'aura, elle, aucune conséquence sur les cotisations en 2020, car la solution juridique choisie pour le rapprochement SIVU / Syndicat du Parc inclut sa dissolution au 31-12-2019.
- Ensuite **l'intégration des deux villes-portes de Draguignan et Digne les Bains en 2019**, va amener des cotisations supplémentaires à partir de 2020 (+ 7 000 €).

Ces intégrations sont globalement très positives pour le syndicat car elles permettent de s'associer à de nouveaux partenaires qui vont pouvoir porter la mise en œuvre de la charte aux côtés du Parc et celle de ses objectifs en matière de gestion de l'eau, mais il faut noter également qu'elles amènent une charge de travail et des dépenses supplémentaires pour le suivi et la mise en œuvre de nouveaux projets.

D'autre part, une des modifications des statuts opérées en 2019, en application de la feuille de route régionale pour les parcs, aura elle **une conséquence négative sur le montant total des cotisations du syndicat** sur les objets 1 et 2 à partir de 2020 : il s'agit de **l'arrêt de l'indexation des cotisations de la Région et des départements sur l'indice INSEE des prix à la consommation « ensemble hors tabac »**. Cette indexation représentait une revalorisation notable presque chaque année (par exemple + 1,4 %, soit 13 523 € pour l'année 2018), indispensable à la compensation de l'augmentation du coût de la vie ou de l'évolution normale et automatique de la masse salariale dans la fonction publique (compte tenu du glissement vieillesse/technicité). Cette évolution négative est importante car le contexte financier qui est très tendu pour tous nos partenaires, l'est aussi pour le syndicat depuis des années. A partir de 2020, les cotisations des départements et de la Région n'évolueront donc plus.

Concernant les communes, les modifications des statuts ont acté le maintien du montant des cotisations par habitant qui sont réparties en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :

- **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
- **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** (sur les 46 communes du syndicat mixte, seules 43 sont concernées par le bassin versant (n'y sont pas : Majastres, Aups et Sillans) et donc le 2^e objet. 41 ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées (n'ont pas adhéré : Ste-Croix-du-Verdon, Demandolx).

Pour 2020, suite aux modifications des statuts évoquées ci-dessus, les cotisations seront proposées au vote du CS ainsi :

- **Conseil régional : 979 481 €**
- **Conseils départementaux : 104 582 €** chacun (soit 209 164 € pour les deux)
- **Communes : 186 470 €**
- **Intercommunalités** ayant adhéré pour l'objet 1 ou l'objet 2 : **10 500 €** (P2A, DLVA, CAD, CCPV, CCLGV, CCAPV, CCPG, CCPF),
- **Villes-portes** de Digne-les-Bains et Draguignan : **7 000 €**

Si pour 2020, les cotisations et participations sont donc globalement légèrement en hausse (si l'Etat confirme bien sa participation), il faut cependant noter **qu'à partir de 2020 les cotisations du syndicat seront gelées (si la population reste constante) ; ce qui posera des questions à l'avenir.**

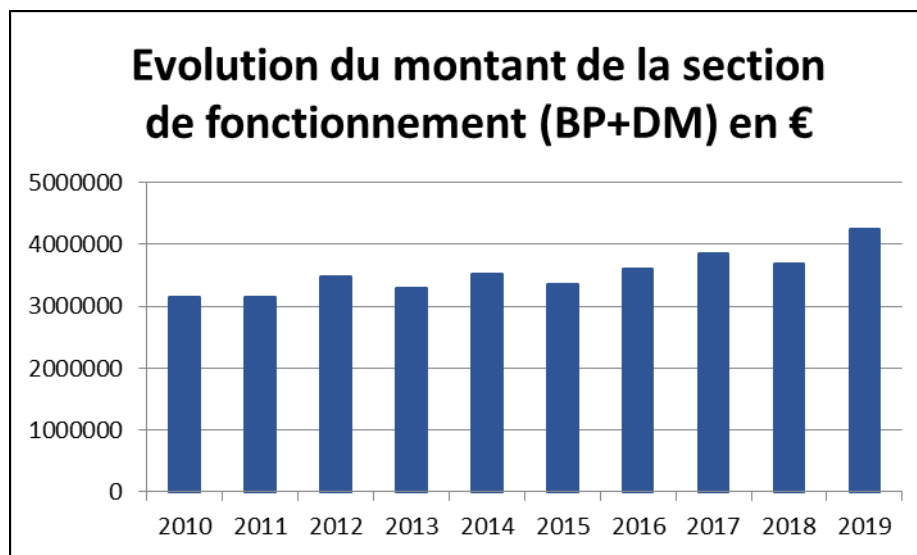
Il est rappelé que ces ressources alimentent à la fois le budget principal du syndicat mixte pour les objets 1 et 2 du syndicat et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, **budget autonome.**

Les cotisations de l'objet 3 – GEMAPI du syndicat sont quant à elles calculées sur la base du coût de son programme d'actions et financées par les intercommunalités. (Cf. § 3 du ROB) ; elles sont affectées au budget annexe de l'objet 3.

1-3 – Principaux postes de dépenses de la section fonctionnement du budget principal :

1-3-1 Globalement :

Globalement, le budget de fonctionnement prévisionnel du syndicat pour ses objets 1 et 2 oscillait entre 3 et 3,8 millions d'euros entre 2008 et 2018.



En 2019, avec l'intégration au budget, le syndicat a connu **une augmentation importante mais temporaire** de ce budget prévisionnel de fonctionnement (pour atteindre 4,2 M€) **dûe à la nécessité de mettre en place des opérations urgentes pendant la phase transitoire de la réflexion sur la structuration de la compétence GEMAPI** à l'échelle du bassin versant. Le syndicat a donc validé le portage de ces opérations « GEMAPI » de manière exceptionnelle et transitoire, et ceci par conventions avec les intercommunalités concernées qui apportaient l'autofinancement nécessaire à certaines opérations, non financées à 100 % par des subventions.

Avec la création du budget annexe GEMAPI décidé par le comité syndical du 30 octobre 2019, les dépenses liées aux opérations GEMAPI que portera le syndicat, à l'avenir, seront donc inscrites sur ce budget annexe. Seules quelques opérations commencées en 2019 (listées au § 1-1-3) et qui n'appellent pas d'autofinancement du Parc, resteront inscrites sur le budget principal sur 2020 pour simplifier leur gestion budgétaire.

D'autre part, il est à noter que, dès 2020, les dépenses de fonctionnement liées à la mise en place de la compétence GEMAPI et au suivi des opérations GEMAPI vont être transférées du budget principal vers le budget annexe GEMAPI (Cf. § 3 du ROB). **Ainsi, les dépenses salariales et les charges de fonctionnement inhérentes à l'équipe GEMAPI seront transférées sur le budget annexe objet 3, en accord avec les intercommunalités et financées par elles** (soit 6 ETP actuels du syndicat (et les 5 postes créés pour les agents SIVU, soit 5 ETP) + 35 000 € de charges à caractère général).

Le budget de fonctionnement du syndicat pour ses objets 1 et 2 devrait donc connaître une évolution notable à la baisse en 2020.

Traditionnellement, le rapport d'orientations budgétaires et la mise en place du débat d'orientations budgétaires sont l'occasion de faire un point sur l'avancement des dépenses prévues (taux de réalisation en particulier). Cette année, cet exercice va être un peu perturbé par l'avancement du débat qui a lieu d'habitude en janvier, à la mi-décembre, pour tenir compte des élections municipales programmées début 2020 et permettre un fonctionnement optimal du syndicat au moment où il doit intégrer un nouvel objet et l'équipe technique du SIVU au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, l'analyse du taux de réalisation va être complexe pour deux raisons :

- Tout d'abord les chiffres disponibles pour cette analyse ont dû être **arrêtés au 26 novembre 2019**, alors que l'année budgétaire n'est pas close et que de nombreuses dépenses arrivent en paiement en fin d'année et n'ont donc pas encore été soldées. Le bilan temporaire présenté est basé sur une projection de réalisation en fin d'année (dépenses réalisées sur 11 mois et dépenses engagées).
- Ensuite parce que le Parc a rencontré des **complications dans la préparation des travaux de restauration des continuités écologiques du Colostre** qui ont retardé clairement la mise en place des dépenses de cette opération (retard de nomination du commissaire enquêteur décalant le démarrage en hiver où les contraintes écologiques hivernales sont fortes ...). Or cette opération représente un montant important inscrit au budget 2019, près de 800 000 €, lors d'une décision modificative du budget, en cours d'année, pour pouvoir lancer les travaux au plus vite. Compte tenu du retard dans l'obtention des autorisations de travaux par les services de l'Etat, seuls deux lots du marché ont été attribués. L'essentiel des dépenses reste à mettre en place dès l'obtention des autorisations préfectorales et durant la période propice (automne 2020). Le bilan 2019 est donc amputé d'une large part de ces dépenses prévues sur 2019.

Pour être objectifs et compte tenu de ces réserves, nous avons donc calculé le taux de réalisation des dépenses (réalisées et engagées au 26-11-2019) selon plusieurs modalités. Il atteindrait :

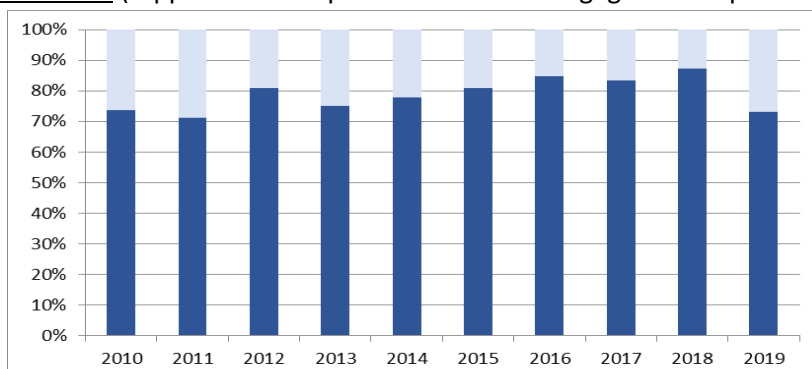
- **73 %** si l'on prend en compte l'ensemble des dépenses inscrites au budget primitif et ajoutées en décisions modificatives (BP + DM), dont les dépenses 2019 prévues pour l'opération Colostre.
- ou
- **88 %** si l'on prend en compte les dépenses inscrites au budget (BP +DM) sans les dépenses 2019 de l'opération Colostre.

Si l'on considère la situation en intégrant les dépenses Colostre, le taux de réalisation 2019 est moins bon que ces trois dernières années (se rapprochant de celui des années 2010, 2011 ou 2013).

Si l'on considère la situation en sortant les dépenses du Colostre, le taux de réalisation projeté serait équivalent au très bon taux de 2019 (87 %) ; bien que ce calcul tienne compte de la situation de blocage de l'opération indépendant de la volonté du syndicat, il reste artificiel.

Le graphique ci-dessous reprend première option (avec les dépenses Colostre budgétées mais non réalisées).

Évolution du taux de réalisation (rapport entre dépenses réalisées + engagées et dépenses prévues (au 26-11-2019))



1-3-2 Évolution de l'effectif et de la masse salariale :

Évolution de l'effectif :

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou régie...

Compte tenu **des fortes évolutions que l'effectif va connaître en 2020 (avec la GEMAPI)**, et pour pouvoir analyser cette évolution au regard des années passées, il est proposé de considérer ici l'ensemble de l'effectif du syndicat, quel que soit l'objet auquel il est rattaché, ou le budget sur lequel les salaires des agents sont imputés.

L'effectif total du syndicat était en progression depuis sa création mais **il s'est stabilisé ces 3 dernières années, à la demande des élus.**

En 2019, il était de 37 emplois permanents, auxquels se sont ajoutés 19 saisonniers pour le dispositif écoparc (chefs de secteurs et agents), un apprenti (fin de contrat septembre 2019) pour l'action de maîtrise des activités de circulation motorisée en espace naturel, 2 services civiques sur 9 mois, ainsi que 2 contrats pour besoins occasionnels (révision de la charte). Le poste de gestionnaire du système d'information (informatique téléphonie réseau) a été pourvu en début d'année et mutualisé avec la CCLGV (il travaille à 60 % pour le syndicat).

L'effectif permanent était réparti en :

- **25 agents titulaires,**
- **12 agents contractuels,**

En 2020 cet effectif permanent va connaître une forte hausse en raison de la création du 3^{ème} objet du syndicat.

En effet la mise en œuvre de la GEMAPI va nécessiter :

- la création de 5 postes permanents nécessaires pour accueillir le transfert des agents du SIVU (4 CDI, 1 CDD),
- la transformation (validée en 2019) d'un poste d'attaché présent au tableau des effectifs, mais non pourvu, pour recruter au 1^{er} février 2020 une responsable des marchés et affaires juridiques qui pourra également accompagner toutes les procédures du syndicat sur ces autres objets (contractuelle).

L'effectif des postes permanents occupés passera donc à **43 agents sur l'année 2020, dont :**

- **25 agents titulaires**
- **18 agents contractuels**

Quelques évolutions opérées en 2019 sont à noter :

- Le départ de la chargée de projet Natura 2000 / chargée de mission forêt et pastoralisme, couplé à l'augmentation de la charge de travail sur les questions d'agroécologie et à la fin de la définition de la trame verte et bleue, a été l'occasion de répartir différemment ces missions au sein des agents des pôles patrimoines naturels et développement, à effectif constant dans ce cas. Ce poste a été orienté uniquement vers la gestion du site Natura 2000 plateau de Valensole (pour l'ensemble des enjeux), la mission forêt a été reprise par le responsable de pôle patrimoines, la chargée de projet TVB a vu sa mission évoluer vers la réouverture des milieux forestiers et le pastoralisme (à mi-temps en attendant la confirmation des financements), et le poste de chargée de projet Natura 2000 plateau / projet Regain a été recentré sur le projet Regain et l'agroécologie. Pour plus de cohérence des thématiques de travail, les chargées de projet pastoralisme et Regain/agroécologie ont été rattachées au pôle développement qui traite déjà de l'agriculture.

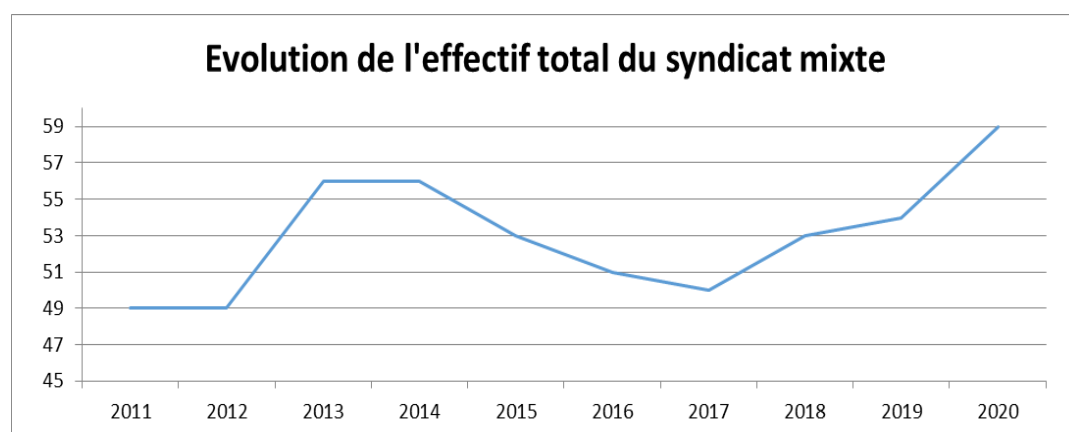
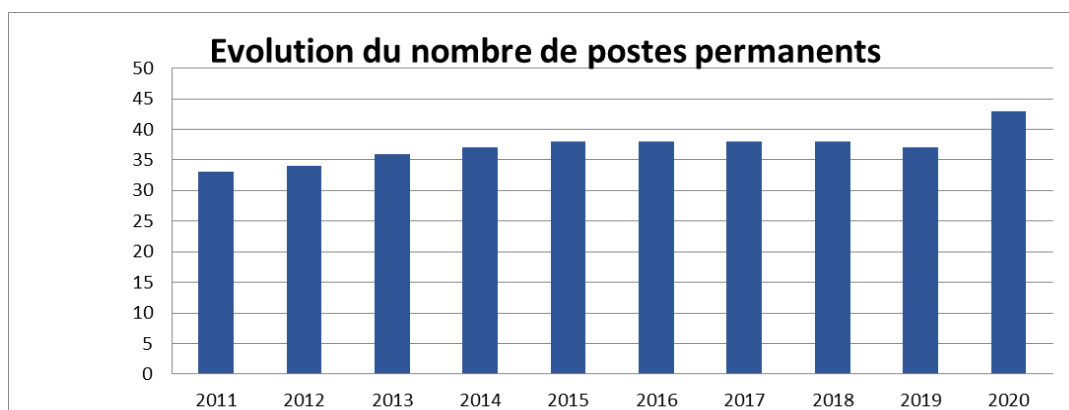
- La chargée de projet structuration de la compétence GEMAPI ayant atteint son objectif, elle a désormais pour mission la gestion du risque inondation.
- La fin de l'apprentissage de l'écogarde chargé de la gestion de la circulation motorisée.

À cet effectif permanent pourraient venir s'ajouter en 2020 des missions saisonnières ou pour besoins occasionnels :

- Pendant la période estivale, des écogardes contractuels saisonniers (7 sur 3 mois, 7 sur 2 mois), ainsi que 3 chefs de secteurs contractuels (1 sur 6 mois également technicien randonnée, un chef de secteur 3 mois qui pourrait accompagner la mission dépollution des lacs et un saisonnier 3 mois) si nous obtenons les financements demandés ainsi que 2 services civiques sur 9 mois.
- Une mission contractuelle de 17 mois sur 2020 et 2021 pour accompagner le projet de dépollution des lacs et d'écoresponsabilité des manifestations (chargé de projet réduction des déchets) si nous obtenons les financements demandés.
- Une mission contractuelle de 7 mois (à partir d'avril) de technicien naturaliste zones humides (financée par la GEMAPI) et combinable avec une mission d'écogarde saisonnier 3 mois si nous obtenons les financements demandés. Cette mission pourrait se prolonger en 2021 si les intercommunalités le souhaitent.
- Ainsi que la fin des missions des chargés de projet évaluation-charte (2 mois) et appui à la concertation (4 mois) pilotées par la direction.

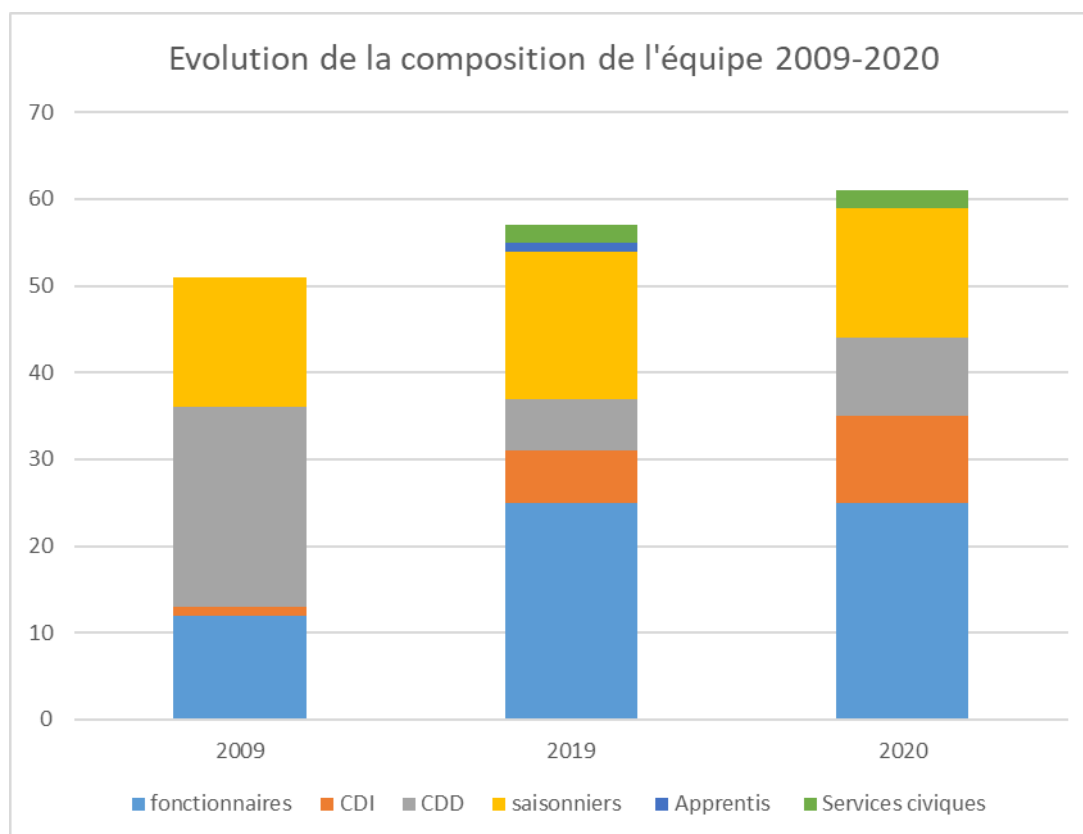
Cf. Proposition d'organigramme 2020 mis à jour en annexe.

Comme le confirment les graphiques figurant ci-dessous, et compte tenu des éléments cités ci-dessus, l'effectif total (permanents + saisonniers) qui était de 54 en 2019 (+ 1 apprenti + 2 services civiques), va donc lui aussi augmenter mécaniquement pour atteindre 59 (+ 2 services civiques mis à disposition par une association) avec l'intégration de la GEMAPI et cela malgré la baisse du nombre d'écogardes saisonniers (-2 pour étendre leur présence sur 3 mois au lieu de 2 à budget régional équivalent).



Enfin, comme on peut le voir ci-dessous, en 10 ans, la composition de l'équipe a également beaucoup évolué suite à la volonté exprimée par les élus et la direction de la stabiliser pour conserver, dans l'équipe et sur le territoire, les

compétences et le savoir acquis par les agents au cours de leur expérience au Parc. Le turn over dans l'équipe a ainsi drastiquement évolué à la baisse sur cette même période (pour atteindre une moyenne de 1 à 2 agents par an, soit un maximum de 4 % /an).



Dans cet esprit, les parts de fonctionnaires et de CDI ont fortement augmenté entre 2009 et 2019 pour stabiliser les agents occupant des postes traduisant le cœur de métier des parcs régionaux ou nécessaires à assurer une qualité de gestion de la structure. La part des fonctionnaires restera stable en 2020 et celle des CDI connaîtra une nouvelle augmentation avec l'intégration des agents du SIVU dont 4 sont en CDI. Le recours aux contrats courts a fortement diminué. La part des personnels saisonniers est restée assez stable pendant toute la vie du parc car le syndicat y a recours essentiellement pour les écogardes estivaux.

Si l'on veut avoir une vision synthétique, et que les propositions du ROB en termes d'évolution de l'organigramme sont suivies par le comité syndical, le personnel permanent du Syndicat (43 agents) se répartirait comme suit en 2020 :

- **L'objet 1 : « mise en œuvre de la charte du Parc »**, le principal, puisqu'il concerne 32 agents entièrement ou partiellement. **Dont pour la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, 1,5 ETP réparti sur 2 agents** (comme en 2019) plus du temps de la direction et de l'équipe administrative qui sont nécessaires entre autres à l'animation de l'Opération grand site des gorges du Verdon visant l'obtention du label Grand site de France. La part de masse salariale s'y rapportant est donc comptabilisée dans le budget de la régie (Cf. §2 du ROB).
- **L'objet 2 : « gestion concertée du grand cycle de l'eau »**, sur l'ensemble du bassin versant (*c'est-à-dire à terme, 69 communes, 9 EPCI, 4 départements et la Région*) concernera **partiellement** en 2020 seuls 2 agents pour l'équivalent d'un 1 ETP au lieu de 4 agents (en 2019).
- **L'objet 3 : « gestion des milieux et prévention des inondations » (GEMAPI)**, sur l'ensemble du bassin versant, à partir du 1^{er} janvier 2020, avec l'intégration des agents du SIVU, tous les agents du pôle eau (10) sont concernés par l'objet 3 ainsi que très partiellement plusieurs agents des pôles administratif (6 : ressources humaines, comptabilité, secrétaire, marché, élaboration et exécution budgétaire et actes administratifs, informatique) et

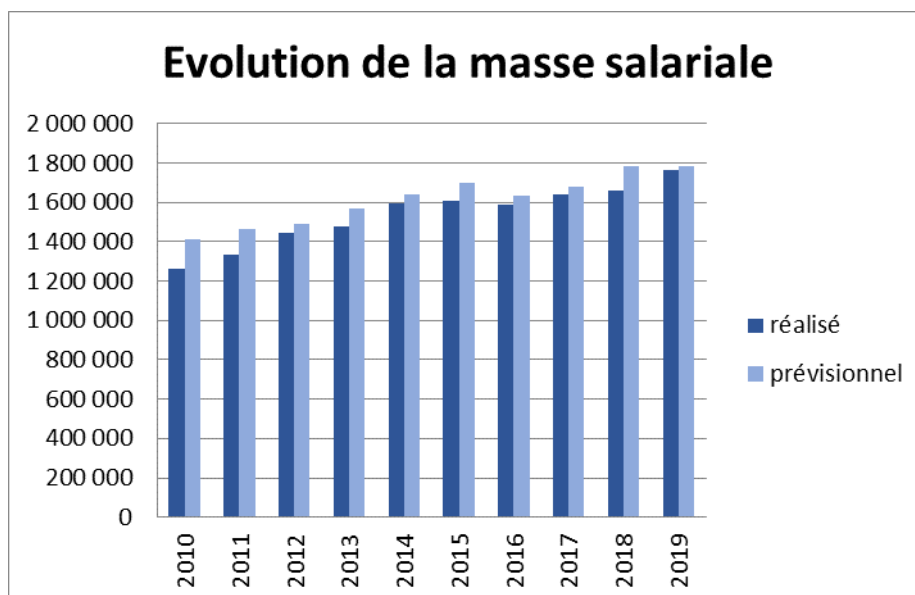
diffusion des connaissances (2 : communication, SIG) ; en réalité l'objet 3 va prendre en charge l'équivalent de 11 ETP répartis sur presque 18 agents.

La somme des personnels concernés par les 3 objets dépasse l'effectif total du syndicat, tout simplement parce que certains agents sont concernés par la mise en œuvre de plusieurs objets (ex : responsable de pôle eau, gestionnaire des ressources humaines...).

Évolution de la masse salariale :

L'évolution à la hausse de la masse salariale globale du syndicat sera inévitable en 2020, avec l'intégration des 5 agents du SIVU, l'embauche de la responsable marchés publics / affaires juridiques et les embauches ponctuelles en cas d'obtention des financements (technicien naturaliste, chargé de projet dépollution lacs-déchets).

En revanche si l'on considère seulement la masse salariale du budget principal (affecté aux objets 1 et 2), elle sera là en revanche en forte baisse car la création de l'objet 3 va amener un transfert automatique des charges des personnels affectés en tout ou partie à la GEMAPI, soit l'équivalent de 6 ETP (Cf. § 3 pour les détails), en intégrant les temps de travaux des agents en charge des fonctions support de l'équipe.

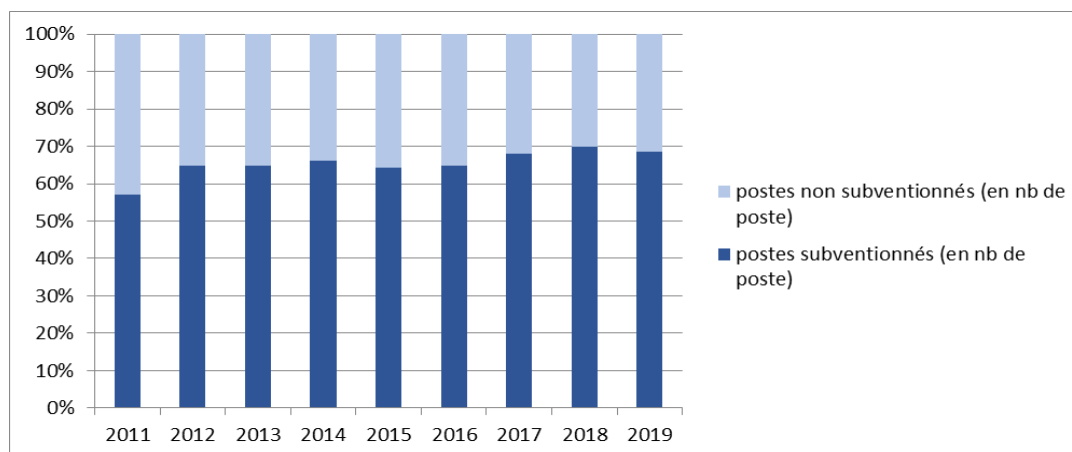


La différence entre le réalisé et le prévisionnel sur 2019 est très faible. **Le taux de réalisation de la masse salariale est de près de 98 %.**

Cette variation minime est liée à des postes qui sont restés vacants pendant quelques mois (l'embauche au 1^{er} février du gestionnaire du système d'information, le départ de la chargée de mission forêt en août (pas encore remplacée faute de candidats satisfaisants), et au passage à mi-temps sur 6 mois de la chargée de projet TVB-pastoralisme). Ces sous-réalisations ont été compensées en partie par l'embauche de contrats de courte durée pour l'appui à la révision de la charte (4 mois + 2 mois).

Financement des postes :

Globalement, la proportion de postes subventionnés est de près de 69 % en 2019. Ces financements pouvant varier de 20 % à 100 % du coût du poste.



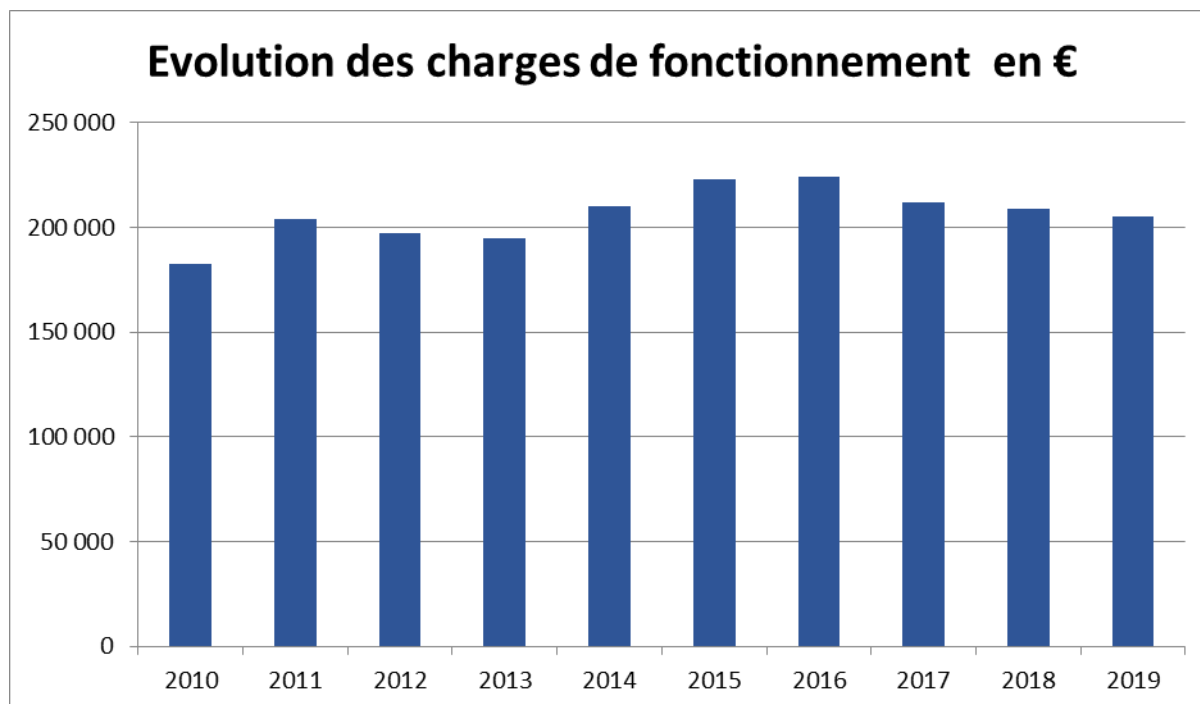
Perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes : la proportion de postes subventionnés avait augmenté ces dernières années en lien avec les différents programmes financiers ou appels à projet auxquels le Parc contribue ou répond qui apportent également plus de perspectives sur le moyen terme. Cependant la diminution importante des aides régionales en 2017 et 2018 sur le programme d'actions a fait évoluer cette tendance à la baisse. Des recherches de financements alternatifs ont été lancées en 2019, nous sommes en attente du retour de ces demandes pour début 2020. Le taux de postes financés en 2020 se maintient malgré plusieurs postes en fin de financement européens fin 2019, avec des demandes en cours d'instruction, grâce à l'intégration dans le syndicat de nouveaux postes financés et d'une participation des adhérents de l'objet au financement des postes administratifs et supports).

Sur les postes permanents subventionnés prévus en 2020 :

- 7 postes sont financés **par l'Agence de l'eau et le FEDER** dans le cadre du Contrat rivière sur 2016-2018 (5 postes du pôle Eau et 2 mi-temps sur Regain et médiation activités de pleine nature). Avec l'adoption du XI^e plan de l'Agence de l'eau, des menaces planaient sur ces financements, mais une bonne négociation menée en 2018 a permis de sécuriser la mobilisation possible de ces financements pour les années qui viennent. Cependant, une plus grande lourdeur administrative est à prévoir car l'Agence de l'eau souhaite désormais attribuer des aides pour des actions d'animations de 12 mois maximum, ce qui va nous obliger à déposer 7 dossiers de demandes de subvention en plus, chaque année.
- 3 postes sont financés **par l'État** par les crédits d'animation des démarches Natura 2000 (conventions pluriannuelles en cours de renouvellement après dépôt des dossiers fin 2018).
- 3 postes sont encore financés **par des financements européens en 2019** : (temps de travail pour l'animation du programme Espace valléen / OGS, mi-temps randonnée et on espère temps de travail de la chargée de projet pastoralisme).
- 1 poste (chargé de projet énergie) devrait pouvoir être financé en 2020 par le **pot commun créé avec la CCAPV grâce à la vente des certificats d'économie en énergie du programme TEPCV**. Ce financement viendra compenser la perte du financement de ce poste par le plan régional pour l'emploi (PRE) de la Région qui s'est terminé fin 2018.
- 1 poste est financé **par le programme européen LEADER** (jusque fin 2019 à temps partiel), sur la valorisation/préservation des patrimoines bâtis. Des financements complémentaires sont en cours de recherche auprès de la Région ou via des prestations à développer pour les communes.
- 5 postes (4 ETP) seront financés **par la Région** dans le cadre du programme d'actions de la convention d'objectifs (dont les animatrices du programme éducatif, le coordinateur des écocardes, le mi-temps chef de secteur et le mi-temps agent entretien des espaces ouverts au public du domaine de Valx) + les saisonniers et le chargé de projet déchets / dépollution lacs déchets si le syndicat obtient les financements).
- 4 postes sont financés par la dotation de la DREAL (chargé de mission patrimoine naturel, urbaniste, ½ temps sigiste-évaluation, ½ temps patrimoines bâtis).
- 19 postes (15 ETP) seront **en tout ou partie à la charge du syndicat** (dont 1 mi-temps Régie qui sera partiellement financé au travers d'actions ou par les prestations générées par l'AMO d'actions communales, et de nombreux postes financés par la GEMAPI (Cf. ci-dessus).

1-3-3 Évolution des charges de fonctionnement :

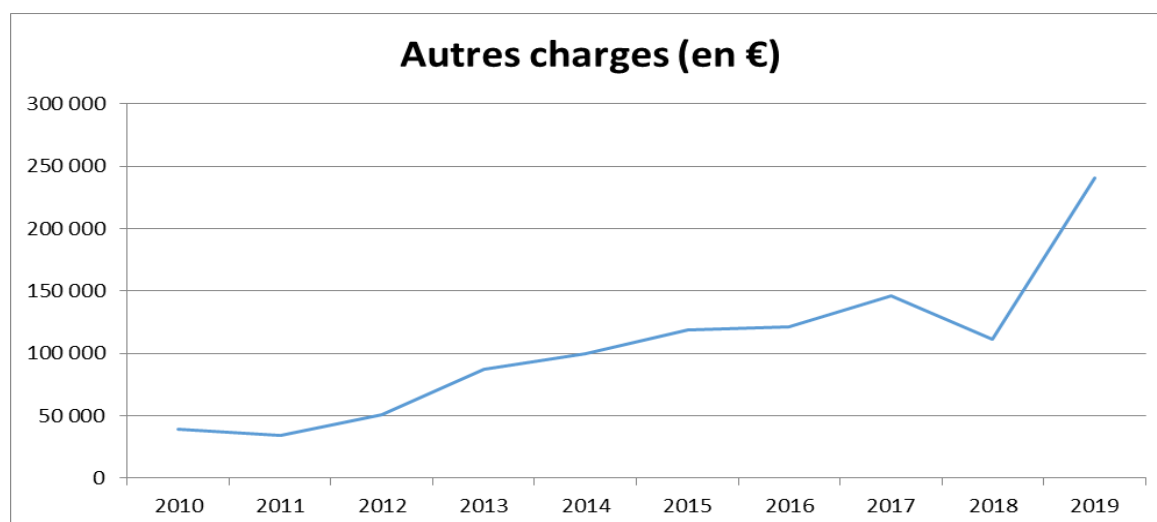
Depuis 2011, les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 224 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.



Après plusieurs années de diminution, les charges de fonctionnement baissent encore en 2019.

La stabilisation de ces charges a été possible grâce à l'arrivée du technicien informatique qui a permis de réduire le recours à un prestataire spécialisé pour la maintenance du réseau et du parc informatique et malgré l'augmentation de quelques autres postes (carburant, entretien de véhicules vieillissants...).

Globalement, si on prend en compte les 3 budgets, les charges du syndicat vont augmenter en 2020 avec l'intégration de la GEMAPI (+ 40 000 € de charges de fonctionnement liées à l'intégration du SIVU). Cette dernière se traduira également par une baisse des charges de fonctionnement attendue sur le budget principal du syndicat (objet 1 et objet 2) car la création de l'objet 3 va s'accompagner du transfert des charges de fonctionnement liées aux agents actuels du syndicat qui vont être rattachés à l'objet 3 (forfait de 35 000 €).



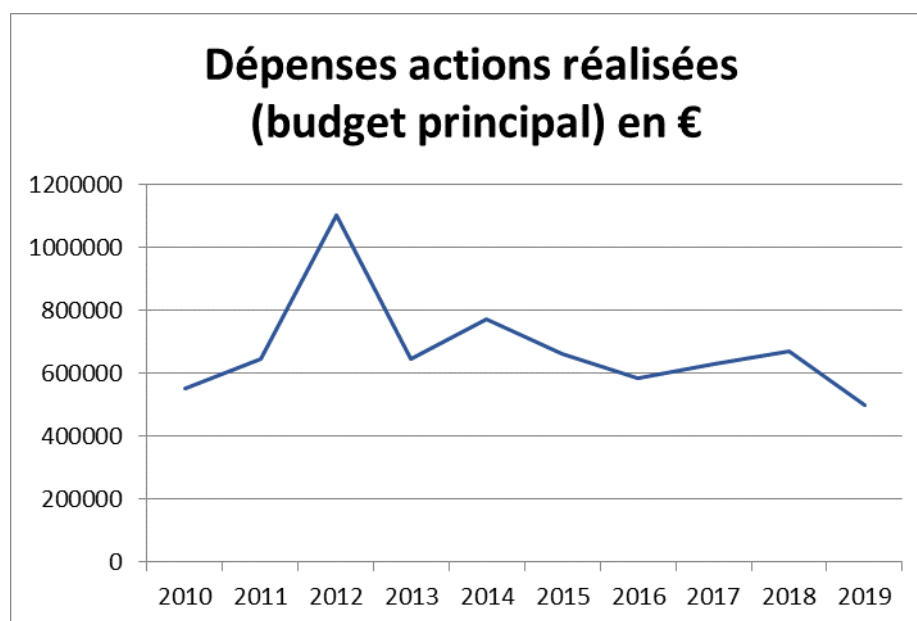
Les « autres charges de gestion » ont doublé en 2019, passant de 111 625 € à 240 134 €. On y retrouve les subventions et participations du Parc à différents organismes (réseaux, conseil de développement, associations, actions mutualisées en interparc et dotation de fonctionnement à la Régie...), les indemnités et déplacements des élus et les charges exceptionnelles (remboursement de subvention perçues...).

Cette forte augmentation exceptionnelle s'explique par le versement de :

- 71 500 € de dotation de fonctionnement à la régie pour équilibrer la section de fonctionnement (au lieu de 43 000 € en moyenne par an habituellement).
- 70 000 € liés au reversement à la CCAPV de la part des recettes de la vente des certificats d'économies en énergie, générés par le programme d'actions TEPCV monté en commun avec le Parc. Nous avons convenu avec la CCAPV de partager les recettes de ce programme qui ont été entièrement versées au Parc, porteur administratif. Il s'agit d'une dépense exceptionnelle liée à une recette exceptionnelle.
- Environ 30 000 € de reversement de subventions d'opérations sous-réalisées sur plusieurs années et soldées toutes en 2019, ainsi que d'une subvention (13 000 €) votée deux fois par la Région (pour la coopération Liban).

1-3-4 Évolution du budget consacré aux actions (hors investissements) :

Les dépenses **réalisées** relatives aux actions se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du Congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le montant des dépenses des actions réalisées est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

En 2019, ces dépenses réalisées pour les actions ont largement diminué (près de 170 000 € en moins), baisse liée à plusieurs facteurs ainsi qu'au décalage de démarrage de l'opération Colostre à 2020 :

- 1 **L'arrêt de certaines actions** (inventaires naturalistes, portail culturel La Mescla...) et **la diminution du nombre d'actions proposées par les commissions**, en période de mobilisation majeure de l'équipe pour l'évaluation de la charte.

- 2 **Plusieurs actions importantes démarrées depuis 2016 se sont soldées début 2019**, telles que la déclinaison de la TVB, la définition d'un plan de gestion sédimentaire du haut Verdon, la préparation de la nouvelle déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de la ripisylve.
- 3 **La plupart des dépenses liées à la révision de la charte est prise en charge directement par la Région** (contribution au diagnostic de territoire par les universités et les agences d'urbanisme) et ne transitent donc pas par le budget du Parc.

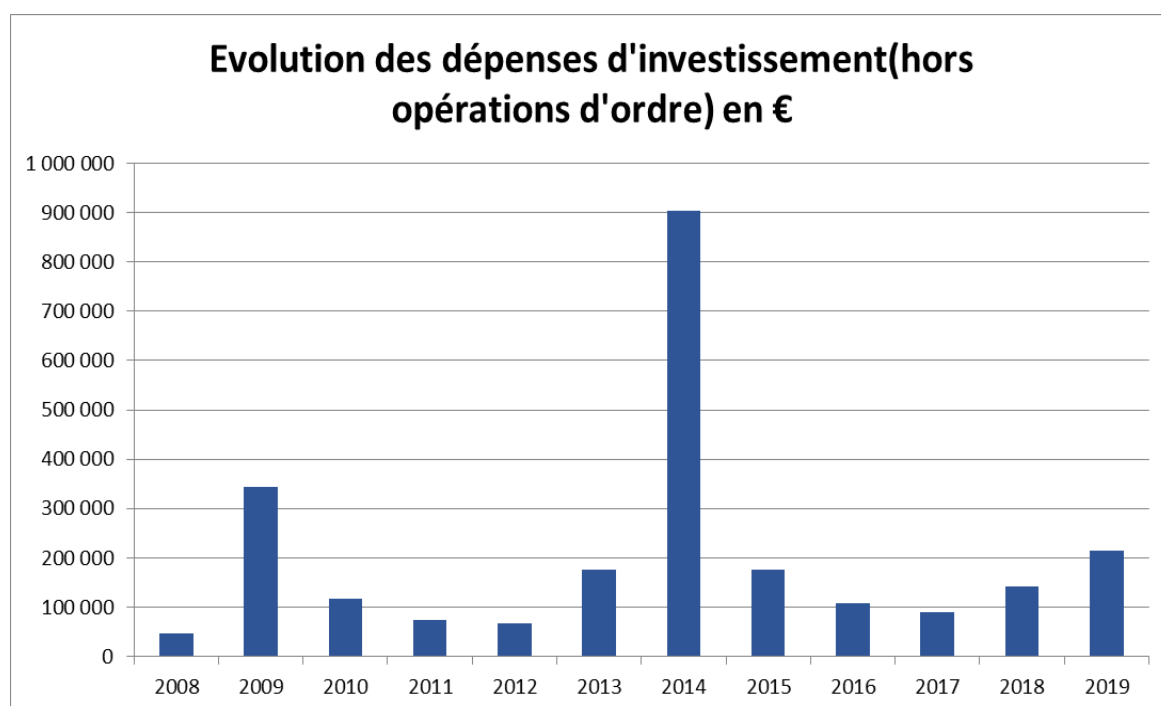
Pour 2020, le contexte des élections municipales, du renouvellement des assemblées du syndicat et du temps important consacré par l'équipe à l'écriture de la nouvelle charte amèneront la mise en place d'un budget de report pour le budget principal. La plus grosse action du point de vue budgétaire sera le démarrage des travaux de l'opération Colostre.

La plupart des **projets de grande ampleur financière n'a plus vocation à apparaître dans le budget principal** du syndicat mais est déjà affichée dans le budget Régie pour les projets de mise en œuvre de l'Opération grand Site et le sera dès 2020 dans le budget GEMAPI pour les projets d'entretien de cours d'eau et des digues, de restauration du Colostre...

1-4 Les investissements :

Évolution des dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles ont été en moyenne de 203 000 euros par an entre 2008 et 2018, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.

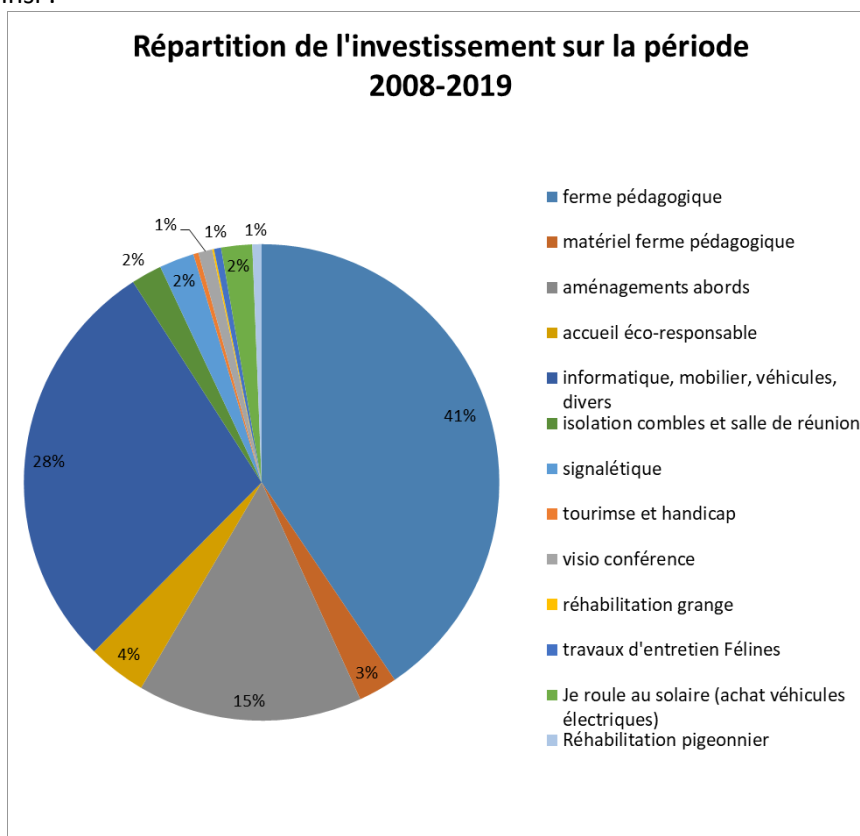


Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords (aire de stationnement, accès...),
- améliorations des conditions de travail dans les locaux,
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique.

Le total cumulé des dépenses d'investissement du budget principal entre 2008 et 2019 (hors opérations d'ordre) est de **2 453 954 €**.

Elles se répartissent ainsi :



En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules...), ces investissements ont été financés généralement à 80 %.

Principales dépenses d'investissement envisagées en 2020 :

- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines.** Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat mixte (cession de droits réels).

En 2016, les recherches de financements ont abouti, ce qui nous a permis de lancer les études en 2017 pour **restaurer une partie de l'ancienne ferme Rébory**, les travaux programmés en 2019 ont été reportés à 2020 (travaux de confortement des toitures et de la structure et la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, **l'ancienne grange**, en salle de réunion) pour un coût estimé à 259 500 € HT.

En 2020, devrait également être réalisé le **renforcement des planchers du 1^{er} étage** de la bastide (coût estimé à 35 000 € HT). Les subventions régionales ont été acquises dans les deux cas.

Sur le domaine de Félines, sont présentes également deux fermes : une, refaite à neuf par le Conservatoire, est louée aux chevriers, et l'autre constituée de deux appartements et un studio est utilisée pour loger les stagiaires et les saisonniers + un appartement loué à une employée du Parc chargée d'en faire le suivi. Des **travaux d'entretien** des appartements se poursuivront en 2020.

- En fonction des financements d'investissement que le syndicat trouvera en 2020 auprès de la Région (service des parcs), il pourrait également envisager de **démarrer une action du schéma d'accueil sur le domaine de la maison du Parc** (signalétique, reprise des pistes d'accès...) (coût d'environ 65 000 € HT) ou de lancer l'acquisition de matériels pour l'opération bergers d'appui (coût environ 5 000 € HT).

- Depuis des années le Parc attend de pouvoir être signalé à minima sur l'autoroute A51 (la plus proche). Il a pour cette raison participé à l'élaboration du schéma départemental de signalétique autoroutière. A cette occasion, comme son voisin du Luberon, le Parc du Verdon envisage **la conception et mise en place de 2 panneaux indiquant le parc naturel régional sur l'autoroute A51** en sortie de Manosque. Ils compléteront des panneaux mis en place par la commune de Moustiers-Sainte-Marie indiquant également les lacs du

Verdon, à la sortie St-Paul les Durance /Vinson, dans les deux sens de circulation. Les panneaux du parc affichant un double message coordonné avec la DLVA « Parc du Verdon – Plateau de Valensole », leur coût sera partagé avec la DLVA (environ 50 000 € sur lequel la demande d'un financement régional sera envisagé).

- Des investissements en équipement seront également budgétés pour procéder au renouvellement progressif du matériel informatique et des véhicules :
 - Remplacement d'un véhicule utilitaire et acquisition d'un 4*4 porteur d'eau destiné aux interventions en terrain difficile (écogardes) et financé par la Région (Grade régionale forestière).
 - Après le renouvellement du serveur, de la solution de sauvegarde et d'une dizaine d'ordinateurs vieillissant en 2019, comme chaque année, il serait utile de **prévoir en 2020 le remplacement d'une dizaine de postes**. L'ensemble de ces achats est estimé à 13 000 €.

PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx-Félines.

Bâtiments sur les domaines de Valx-Félines : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

En 2019, des travaux sont envisagés (cf. ci-dessus).

Véhicules : 7 véhicules (dont un véhicule utilitaire hors service qu'il est projeté de remplacer)

Parc informatique : une soixantaine d'ordinateurs + 1 serveur + 4 imprimantes.

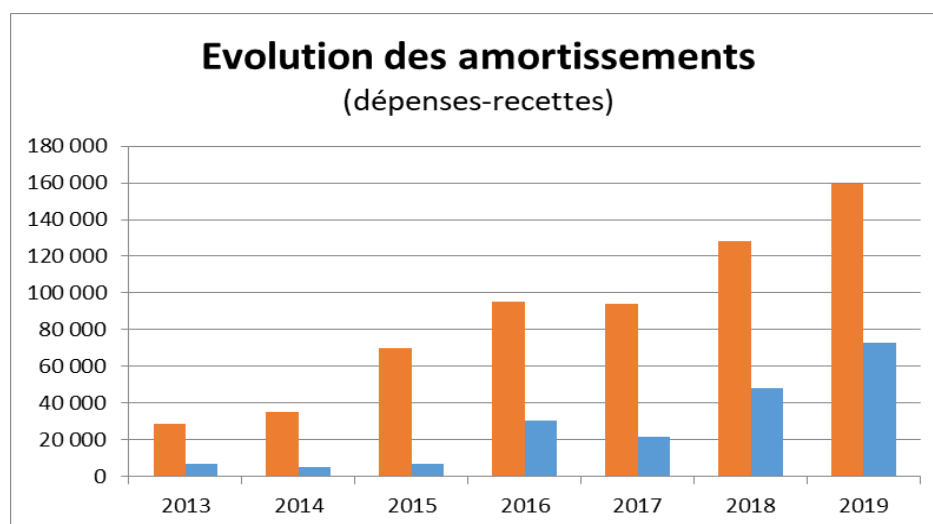
Passerelle de l'Estellié : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015, RAS pour 2020.

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.).

AMORTISSEMENTS :

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant, en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.

Évolution des amortissements depuis 2013 :



Depuis l'exercice 2018 : démarrage de l'amortissement (en dépenses et en recettes) de la ferme pédagogique (sur 25 ans)

À compter de 2019 : démarrage de l'amortissement des travaux d'amélioration de l'accueil et aménagements écoresponsable de la maison du Parc et de ses abords (en dépenses et en recettes, sur 10 ans).

A compter de 2020 : démarrage des amortissements du serveur et des nouveaux ordinateurs (en dépenses et en recettes) (sur 5 ans).

En 2020, les dotations aux amortissements devraient atteindre environ 150 000 € (si les dépenses liées aux matériels sont acquittées avant la fin 2019) et 73 000 € en recettes. C'est-à-dire quasiment stables par rapport à 2019.

1-5 Endettement :

Pas d'emprunt à ce jour.

1-6 État des provisions constituées :

Provision pour éventuel licenciement des CDI = 30 000 € / an depuis 2013 (total 120 000 €).

- ➔ Maintien de la provision, mais arrêt du provisionnement annuel systématique depuis 2016. Aucune provision supplémentaire n'a donc été constituée en 2019 et aucune ne sera proposée en 2020.

2- Budget autonome de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Créée en 2014, la régie a été dotée de son premier budget autonome en 2015.

2-1 Priorités 2020

Le point sur ses réalisations 2019 et les projets 2020 est proposé dans les paragraphes suivantes (§ 2-2 et 2-3).

Pour 2020 les priorités proposées au comité syndical par le conseil de Régie sont les suivantes :

- **Aménagement du Point Sublime – Couloir Samson** : finalisation des études juridiques et interprétation, passage en Commission Départementale des Sites, dossier de consultation des entreprises, travaux ;
- **Belvédère Cavaliers-Fayet (Aiguines)** : réalisation d'un avant-projet d'aménagement ;
- Réalisation d'une **étude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes** et premiers équipements ;
- **Mise en place et suivi de la navette Blanc-Martel** (nouveau fonctionnement) ;
- **Entretien du réseau radio** sécurité Verdon ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier pour **l'aménagement de la plage** ;
- **Installation de toilettes sèches sur le site de la Mescla (Rougon)** en maîtrise d'œuvre Régie ;
- Animation de la Régie, participation aux instances de l'Espace valléen et animation de la démarche Grand Site.

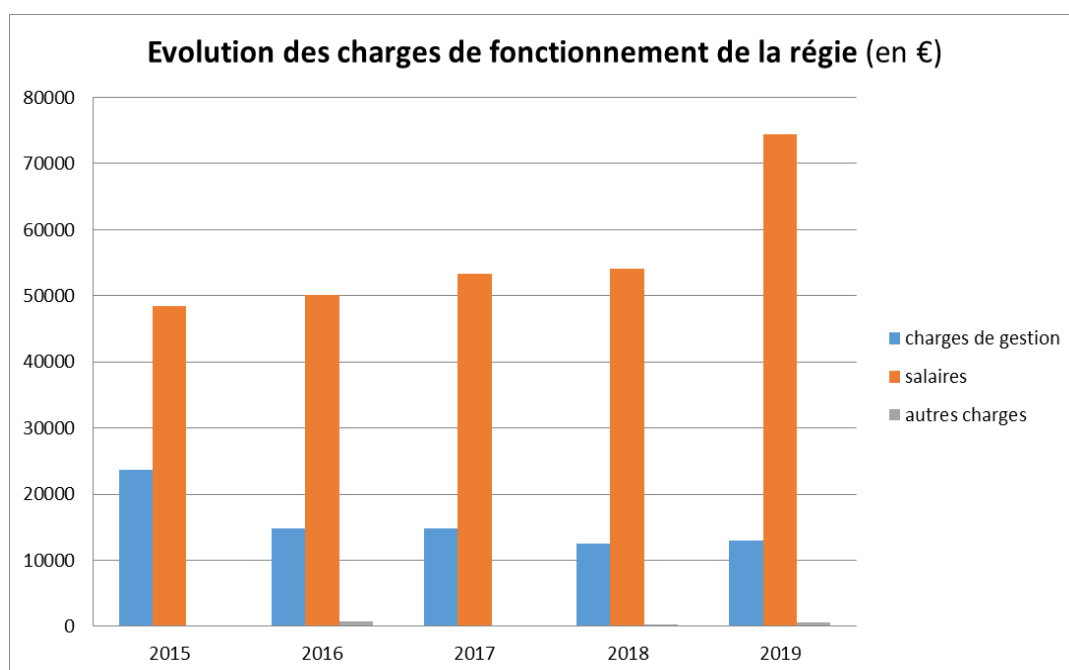
Intitulé de l'action	Cout total	Cout sur 2020	dont autofinancement 2020
Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés			
Aménagement du Point Sublime – Couloir Samson	1 697 149 €	1 577 149 €	315 430 €
Belvédère Cavaliers-Fayet	41101,89 €	41101,89 €	8 220,38 €
Etude de définition d'un projet global pour la route des Crêtes et premiers équipements	105 200 €	105 200 €	21 040 €
Navette Blanc-Martel	Chiffrage en cours (environ 60 000 €)	Environ 60 000 €	Objectif = coût du service assuré par les recettes de billetterie
Entretien / vols / petites réparations... du réseau radio	5 000 €	5 000 €	5 000 €

2-2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au Réseau des Grands sites de France).

En 2015, la régie a assuré des travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié et, en 2016, la réalisation d'études sur des aménagements de sites à venir, ainsi que la définition des conditions de mise en place du réseau radio finalisé en 2017. L'année 2018 a vu la montée en charge des actions confiées à la régie avec l'accompagnement par l'équipe des travaux d'aménagement de belvédères, le lancement de plusieurs études d'aménagements de sites, l'installation de panneaux de signalisation et le complément d'installation de relais du réseau radio pour couvrir l'Ouest du Parc. Le montant total de la section de fonctionnement était de 72 120 € en 2015, de 65 697 € en 2016 et de 80 819 € en

2017 et de **80 849 €** en 2018. En 2019, avec l'augmentation de l'ingénierie de la Régie (+0,5 ETP) et la programmation de l'étude sur la route des crêtes la section de fonctionnement du budget de la Régie est passé à 190 373 € (prévisionnel) et se répartissait ainsi :



À noter qu'en 2019, le temps de travail dédié à l'animation et au fonctionnement de la régie a augmenté avec 1,5 ETP (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux) pour répondre au besoin de renforcer l'ingénierie nécessaire à la définition et la mise en place des grands projets envisagés (route des Crêtes, aménagement du Point sublime, et autres projets Opération Grand Site).

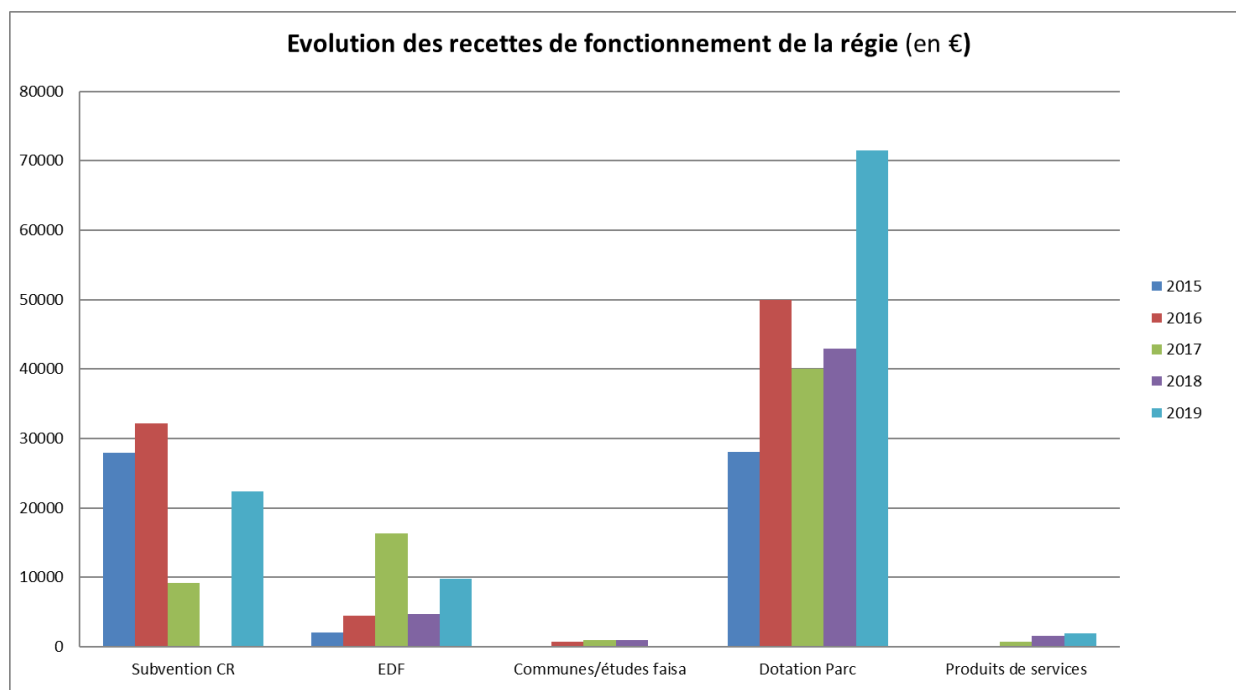
En 2020, le temps de travail de la Régie restera à 1,5 ETP.

L'augmentation du temps de travail a fait progresser les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement sur 2019. **Le budget restera similaire en 2020.**

De plus, plusieurs études stratégiques importantes vont se réaliser en 2020, notamment sur les gorges du Verdon.

Les ressources : la régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (du Parc), des aides (EDF) et sur actions (DREAL, Conseil régional, Europe...). Lorsque ses prestations vont au-delà du simple accompagnement, la régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes généreront à l'avenir quelques recettes propres (cf. ci-après). Depuis 2017, sont également perçues les premières redevances d'utilisation du réseau radio (1 520 € en 2018 et 1 940 € sur 2019) qui devraient se développer encore en 2020 grâce à l'extension du réseau menée en 2018/2019.

Depuis 2017, le fonctionnement de la régie a été affecté par les **baisses de subventions de la Région**, compensées par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la régie**, à savoir 42 859 € en 2018 et 71 500 € en 2019 (prélevés sur le budget général du Parc et non remboursables).



Sur 2019, la régie devait générer de **nouvelles recettes** grâce à une mission d'AMO, menée par notre chargé de travaux, pour le compte de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier (recette prévue de 20 000 € TTC sur une mission). Cette mission n'a pas pu être réalisée faute de financement du projet global et n'a donc pas été inscrite au budget 2019. Elle sera réalisée en 2020 en cas d'obtention de l'ensemble des crédits sollicités par la commune pour la réalisation du projet.

Le renfort de l'ingénierie nécessaire au montage juridique et financier des projets évoqué ci-dessus (passage de 1 à 1,5 ETP depuis 2019) est possible grâce à la **mobilisation de crédits d'animation annuelle de notre programme Espace valléen** (« Voir le Verdon en grand »), apportés par l'Europe et la Région, qui financent les projets de l'Opération Grand site dont l'accompagnement est confié à notre chargé de gestion.

2-3 La section d'investissement

Depuis la création de la Régie, plusieurs projets d'investissements ont été réalisés et notamment l'aménagement des premiers belvédères des gorges du Verdon : **belvédères de la Dent d'Aire et du col d'Illoire**.

- En 2019, la régie a réalisé l'étude **d'aménagement et de valorisation du Point Sublime/Couloir Samson**. Dans ce cadre, l'étude d'aménagement a été finalisée et le permis constitué et déposé dans l'été 2019. Les modalités juridiques de réalisation du projet ont été définies et les acquisitions foncières nécessaires sont en cours. Un modèle économique de gestion du site a été défini. Une étude de définition des équipements d'interprétation est en cours.

L'ensemble de ces dépenses est financé dans le cadre d'un dossier global d'étude (coût total de 154 250 € HT financés à 80 %).

Pour les travaux, un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du Point sublime (1 127 149 € HT) a été déposé en novembre 2018 dans le cadre du programme Espace valléen et de l'Opération Grand Site. Un dossier complémentaire pour les travaux au niveau du couloir Samson a été déposé sur 2019.

- L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le moyen Verdon** a été défini en 2019 avec la réalisation de l'étude avant-projet et la constitution du permis d'aménager (coût total de cette tranche = 60 000 € TTC). Les crédits pour la réalisation de la phase travaux sont en cours de recherche.

- L'année 2019 a vu la finalisation du **développement du réseau radio sécurité Verdon**. Cette extension sur la partie ouest du territoire du Parc (en particulier sur les gorges et lacs du bas Verdon) a été finalisée en septembre 2019 (coût de 75 000€, financé à 80 % par la Région). Une expérimentation avec quelques bergers a été réalisée sur l'automne-hiver 2019. Un bilan de ce premier test d'ouverture du réseau au pastoralisme est en cours. Le réseau sécurité Verdon sera ouvert aux usagers sur le secteur ouest du Parc au printemps 2020.
- Le **réaménagement et l'installation d'équipements d'interprétation le belvédère Cavaliers-Fayet (Aiguines)** a démarré (programme en cours). Ce projet est inscrit dans le programme Espace valléen porté par le Parc (coût des études d'aménagement = 41 101,89 € HT). Les études seront réalisées au premier semestre 2020.
- En 2020 sera enfin menée une **réflexion globale sur le devenir de la route des Crêtes** (initialement prévue en 2019 mais non réalisée en attente de validation des crédits). Cette étude sera menée sur l'ensemble de l'année et permettra la définition d'un projet partagé avec l'ensemble des partenaires et les habitants du Grand Site. Cette étude estimée à 80 000 € TTC est financée par l'Etat (DREAL PACA), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département des Alpes-de-Haute-Provence.
- En 2020, un budget sera dédié au **réseau radio sécurité Verdon** pour l'entretenir, réparer les casses éventuelles, remplacer le matériel dégradé ou volé... Ce budget sera notamment mobilisé pour remplacer le matériel volé en octobre dernier (relais de Vaumales).

En 2019, le budget d'investissement de la régie a intégré **ses premières dépenses amortissements** à hauteur 8 320 €. Ils devraient augmenter en 2019 (avec le renfort des installations du réseau radio mise en place en 2019 et qui sera soldé en 2019).

L'ensemble des dossiers portés en investissement par la régie étant financés par des subventions, l'essentiel des recettes d'investissement correspondant aux opérations engagées en 2019 seront perçues en décalé en 2020 après le solde des dépenses déjà réalisées et engagées en 2019.

3- BUDGET ANNEXE GEMAPI – (objet 3)

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

3-1 Rappel du contexte

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du « bloc communal ». La GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire (2018) et exclusive (2020) affectée aux EPCI à FP.

Cette compétence a été automatiquement transférée des communes aux EPCI à FP au 1^{er} janvier 2018.

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Durant l'année 2018, une démarche de concertation a été menée avec les sept intercommunalités du bassin versant, appuyée par un bureau d'expertise juridique et financière, pour définir la compétence GEMAPI et en imaginer une organisation à l'échelle du bassin versant du Verdon. Cette démarche s'est appuyée sur un diagnostic de territoire des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le bassin qui a mené à l'élaboration d'une programmation GEMAPI sur 5 ans et d'une prospective financière. En parallèle une réflexion a été menée sur les questions d'organisation, intimement liées aux problématiques financières : les modes de mutualisation, de solidarités et de gouvernance ont été discutés.

A l'issue de cette démarche, un mode d'organisation a été choisi, et a conduit à une modification des statuts du syndicat mixte. Le mode d'organisation choisi est le **transfert de compétence pour les missions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), et la délégation pour les missions de Prévention des Inondations (PI)**.

Cette modification statutaire, validée par arrêté préfectoral du 3 octobre 2019, a introduit le troisième objet du syndicat, l'objet « GEMAPI », et a acté l'adhésion des 7 EPCI du bassin versant à cet objet. L'adhésion des intercommunalités à cet objet acte du transfert du volet de « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA) de la compétence. Pour les missions de Prévention des Inondations une convention de délégation de compétence devra être signée entre chaque EPCI et le syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon afin de fixer la durée, les objectifs à atteindre, préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle de l'exécution de la délégation.

Cette organisation prendra effet au 1^{er} janvier 2020. Il est rappelé que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon doit procéder à une demande de labellisation en tant qu'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en 2019. Ce label désigne l'établissement comme maître d'ouvrage opérationnel des missions de la GEMAPI sur le bassin versant. Cette reconnaissance lui confèrera également la possibilité d'exercer les compétences qui lui seront confiées par la voie de la délégation, ce qui relève d'une exception au regard du droit des collectivités locales.

Concernant la gouvernance et les aspects financiers :

- Une « formation GEMAPI » a été créée au sein du comité syndical, comprenant des représentants des EPCI et le Président du syndicat
- Le budget GEMAPI sera un budget annexe au budget du syndicat mixte
- Le vote de ce budget est prévu lors du comité syndical du 18 décembre
- Ce budget doit être débattu et validé en amont par la « formation GEMAPI » du syndicat mixte, qui se réunira en novembre
- Le budget sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :
 - o Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation)
 - o Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la population comprise dans le bassin versant)

3-2 Priorités pour 2020 et actions prévues les années suivantes

Les propositions d'actions pour 2020 sont faites dans la **continuité des actions déjà en cours** et relevant de la compétence GEMAPI, **en intégrant les besoins urgents pour lesquels les actions sont prêtes à démarrer en 2020**.

Ces actions avaient été identifiées dans le cadre de la programmation GEMAPI présentée au cours de la démarche de concertation avec les EPCI.

Les besoins sont établis grâce au diagnostic du bassin, et aux différents documents de planification et documents réglementaires : arrêtés de classement des digues, programme de mesures du SDAGE ...

Actions au titre de la prévention des inondations (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :

Quatre digues sont actuellement classées sur le bassin versant :

- Les digues du torrent de la Lance sur la commune de Colmars-les-Alpes (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015)
- La digue des Relarguiers sur la commune de Beauvezer (arrêté préfectoral de classement du 24 février 2015)
- La digue de la Barricade sur la commune de Castellane (arrêté préfectoral de classement du 12 juillet 2012)
- Les digues de la commune de Vinon-sur-Verdon (arrêté préfectoral de classement du 6 novembre 2008)

Les actions prévues visent à mettre en conformité réglementaire les ouvrages classés : les études de danger permettent de définir les systèmes d'endiguement en remplissant les exigences réglementaires des services de l'Etat (définir les zones à protéger ; délimiter le système d'endiguement ; définir le niveau de protection ; identifier les travaux nécessaires à l'atteinte du niveau de protection choisi).

Pour 2020 sont prévus :

- Etude de danger de la digue de Colmars-les-Alpes
- Etude de maîtrise d'œuvre de la digue de Beauvezer suite à l'étude de danger
- Entretien de la digue de Beauvezer
- Rattrapage d'entretien de la végétation sur la digue de Beauvezer
- Etude de danger de la digue de Castellane
- (Etude de danger des digues de Vinon-sur-Verdon : action engagée en 2019 via une convention DLVA/SM du Parc ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte)
- Entretien de la végétation des digues de Vinon-sur-Verdon

Pour les années suivantes :

- Travaux sur les digues de la Lance à Colmars (plusieurs tranches) (coûts à définir par l'étude)

- Travaux sur les digues de Vinon-sur-Verdon (plusieurs tranches) (coûts à définir par l'étude)
- Travaux sur la digue de Castellane (coûts à définir par l'étude)
- Entretien de la végétation des digues
- Surveillance hors crue (mises à jour études de danger, réalisation visites techniques approfondies et visites de surveillance programmées)

Actions au titre de la gestion des milieux aquatiques (portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI)

• **Fonctionnement hydromorphologique**

Les études de plans de gestion sédimentaires visent à élaborer un programme d'actions afin de gérer les matériaux stockés et transportés par les cours d'eau, dans des bassins où ce fonctionnement est perturbé. Elles permettent également de définir les « espaces de bon fonctionnement » des cours d'eau, à préserver ou restaurer. Il s'agit d'améliorer l'état des milieux aquatiques (habitats aquatiques) et de gérer les risques (déstabilisation d'ouvrages de protection liée à l'enfoncement ; risque de rehaussement des niveaux d'eau en crue lié à l'exhaussement...).

Sur le bassin des enjeux sont présents sur le haut Verdon (Allos à Saint-André, étude réalisée en 2017, actions à mettre en œuvre), sur le moyen Verdon en aval du barrage de Chaudanne (déficit de matériaux, étude à lancer) et sur le bas Verdon en aval du barrage d'Esparron (déficit de matériaux, étude à lancer).

Pour 2020 sont prévus :

- Etude de définition pour l'activation de réservoirs sédimentaires sur le haut Verdon (suite à l'étude de définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement – 2017)
- Plan de gestion sédimentaire et des espaces de bon fonctionnement des moyen et bas Verdon – Etude

Pour les années suivantes :

- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire haut Verdon – Travaux :
 - o Décorsetage / Transfert-réinjection de matériaux à l'aval du camping de Villars-Colmars (évalué à 194 000 €)
 - o Reconnection réservoirs sédimentaires (coûts à définir par l'étude)
 - o Acquisitions foncière (4 000€/ha) (4000 € ?)
 - o Créer le réseau de points de réinjection (depuis matériau d'Ondres) (9 600 € ?)
 - o Décorsetage de protections de berges en enrochement (300 000 € ?)
 - o Etude de faisabilité pour le déplacement de la station de pompage de St André (12 000 € ?)
 - o LIDAR (36 000 € ?)
- Mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire moyen et bas Verdon – Travaux (coûts à définir par l'étude)

• **Restauration hydromorphologique**

Les projets de restauration hydromorphologique visent à redonner aux cours d'eau dégradés par des interventions passées (curages, recalibrages, seuils...) une morphologie permettant de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques.

Pour 2020 sont prévus :

- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 - St Martin de Brômes – Maîtrise d'œuvre (action engagée en 2019 ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte ; financé à 100 %)
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 - St Martin de Brômes - Travaux (action engagée en 2019 ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte ; financé à 100 %)
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 - St Martin de Brômes - Suivi site témoin
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 1 - Vidéo communication (action engagée en 2018 ⇒ restera sur le budget général du syndicat mixte ; financé à 100 %)

- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2 – Allemagne-en-Provence - Enquête publique
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en Provence - DUP
- Etude de restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse à Castellane

Pour les années suivantes :

- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 2- Allemagne-en Provence - Travaux
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Sensibilisation, concertation, co construction
- Etude hydromorphologique du Pesquier/Recluse - AVP-PRO (coûts à définir par l'étude)
- Projet de restauration hydromorphologique du Colostre - Phase 3 - Riez/Roumoules - Etude et conception
- Restauration hydromorphologique du Pesquier/Recluse – Travaux (coûts à définir par l'étude)
- Etude restauration hydromorphologique du Malaurie, ou du ruisseau de Notre Dame ? (priorisation à faire)

- **Travaux d'entretien des berges et du lit des cours d'eau**

Au-delà des enjeux initiaux qui ont conduit à la mise en œuvre des premiers plans d'entretien, très liés à la sécurité publique, les interventions ont évolué et les programmes d'entretien répondent maintenant à d'autres enjeux en plus de la gestion du risque : patrimoine naturel (diversité et équilibre des hydrosystèmes, lutte contre les invasives, préservation des espèces, amélioration de la qualité de l'eau, restauration de ripisylves), usages liés à l'eau (concilier les usages liés à l'eau avec la préservation des milieux, valoriser les cours d'eau).

Pour 2020 sont prévus :

- Travaux d'entretien bas Verdon (Malaurie, Colostre) - Travaux Entreprises
- Travaux d'entretien Artuby Jarbon (Artuby (tout le linéaire), Lane) - Travaux Entreprises
- Travaux d'entretien haut et moyen Verdon - Travaux Entreprises
- Equipe rivière : 4 agents (travaux d'entretien bassin versant du Verdon)
- Fonctionnement de l'équipe rivière - Investissement
- Fonctionnement de l'équipe rivière – Fonctionnement
- Elaboration d'un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes (stage 6 mois)

Pour les années suivantes :

- Mise en œuvre de la programmation en cours, qui se termine fin 2021
- Elaboration d'une nouvelle programmation pluriannuelle à l'échelle du bassin versant (2022 – 2026)

- **Préservation des zones humide et de la biodiversité**

Les zones humides présentent un grand intérêt patrimonial : diversité de milieux, présence d'habitats d'intérêt communautaire, espèces floristiques et faunistiques protégées réglementairement ou inscrites aux listes rouges des espèces menacées.... De plus, elles jouent un rôle en termes de préservation de la qualité de l'eau superficielles et souterraines, et en termes de régulation hydraulique. Les zones humides sont fragiles, elles peuvent être soumises à différents types de facteurs susceptibles d'influencer les milieux caractéristiques : drainage, absence d'entretien et fermeture du milieu, projets d'aménagement, ou encore pratiques agricoles inadaptées. Une stratégie de préservation a été définie et inscrite au SAGE Verdon, le besoin est notamment d'élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant.

Pour 2020 est prévue :

- Elaboration d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides : études

Pour les années suivantes :

- Mise en œuvre de plans de gestion locaux de zones humides : en fonction des priorités issues du plan de gestion stratégique.

- **Animation des projets**

- Responsable pôle Eau - Gouvernance/Coordination (0,5 ETP)
- Chargé de projet hydromorphologie et continuités écologiques (1 ETP)
- Chargée de projet risque inondation (1 ETP)
- Chargée de projets zones humides (1 ETP)
- Technicien rivière bas Verdon - Artuby/Jabron (1 ETP)
- Technicien rivière haut et moyen Verdon (1 ETP)
- Missions support (Informatique, SIG, Communication) (0,5 ETP)
- Service administratif (accueil, secrétariat, compta, marchés publics, RH) (1 ETP)
- Charges à caractère général

Communication

Pour 2020 sont prévus :

- Vidéo GEMAPI
- Plaquette pédagogique : plan de Gestion Sédimentaire du haut Verdon (suite à l'étude de définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement – 2017)
- Lettre d'information Vivre en Verdon / Inf'eau

3-3 Aspects budgétaires

Le budget GEMAPI sera alimenté par les subventions des actions, et pour l'autofinancement résiduel :

- Par l'intercommunalité concernée par l'action pour les actions relevant de la prévention des inondations (délégation)
- Par les cotisations des 7 EPCI pour les actions relevant de la gestion des milieux aquatiques (clef de répartition basée sur la superficie comprise dans le bassin versant et la surface comprise dans le bassin versant)

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du syndicat mixte. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de subventions sur actions (Agence de l'Eau, conseil régional, conseils départementaux, fonds européens, EDF).

3-3-1 Budget pour l'année 2020 :

Les opérations présentées ci-dessus sont celles qui ont été proposées pour l'année à venir dans la programmation présentée au cours de la structuration de la démarche GEMAPI et rappelée lors du comité de pilotage de juillet 2019. C'est la formation GEMAPI qui a pour rôle de valider le programme d'actions annuel et d'éventuelles priorisations pour composer la proposition qui sera faite au comité syndical du 18 décembre pour le vote du budget.

Actions proposées au titre de la prévention des inondations (portées par le syndicat dans le cadre de conventions de délégation avec chacun des EPCI concernés, autofinancement apporté par l'EPCI) :

Budget prévisionnel total : **269 000 €**

Autofinancement prévisionnel : **256 500 €** (à apporter par les EPCI concernés : CCAPV, DLVA)

Actions proposées au titre de la gestion des milieux aquatiques (portées par le syndicat dans le cadre du transfert de compétence, autofinancement apporté par la cotisation des EPCI)

Budget prévisionnel total : **975 127 €**

Autofinancement prévisionnel : **525 001 €**

Dont cotisations des 7 EPCI selon la CLE de répartition : 525 001 €

Budget global GEMAPI proposé :

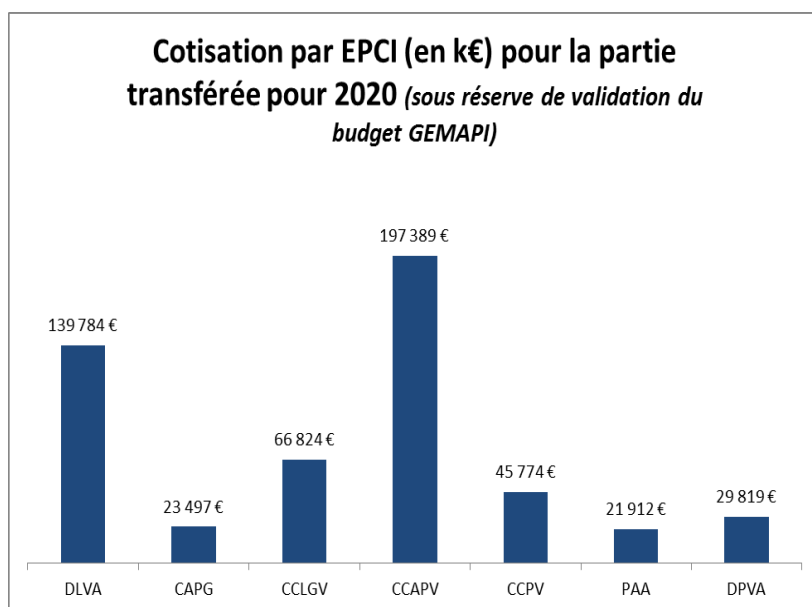
Budget prévisionnel total : **1 244 127 €**

Autofinancement prévisionnel total : **781 501 €**

Dont participation des EPCI : 781 501 €

3-3-2 Cotisations 2020 :

Intercommunalités	Population DGF 2018	Pop DGF (bourg dans le BV)	Surface BV	Cotis GEMAPI	Coût / habitant DGF
Durance Luberon Verdon Agglomération	69 592	17 048	391,16	139 783,91	8,20
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	110 281	2 584	79,03	23 496,62	9,09
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon	12 203	3 548	403,97	66 824,49	18,83
Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumières	23 385	16 089	928,82	197 389,36	12,27
Communauté de communes Provence Verdon	25 023	5 529	130,62	45 774,40	8,28
Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération	55 283	1 233	129,18	21 911,79	17,77
Dracénie Provence Verdon Agglomération	118 236	1 563	181,22	29 819,44	19,08
TOTAL	414 003	47 594	2 244	525 000	



3-3-3 Pour les années suivantes :

De nombreuses opérations doivent être chiffrées par les études en cours ou à venir, il est difficile à ce jour d'établir une programmation financière.

Lors de la formation GEMAPI il pourra être présenté plusieurs scénarios. La formation GEMAPI sera chargée de faire les arbitrages et valider le projet de budget à proposer au vote du comité syndical.

